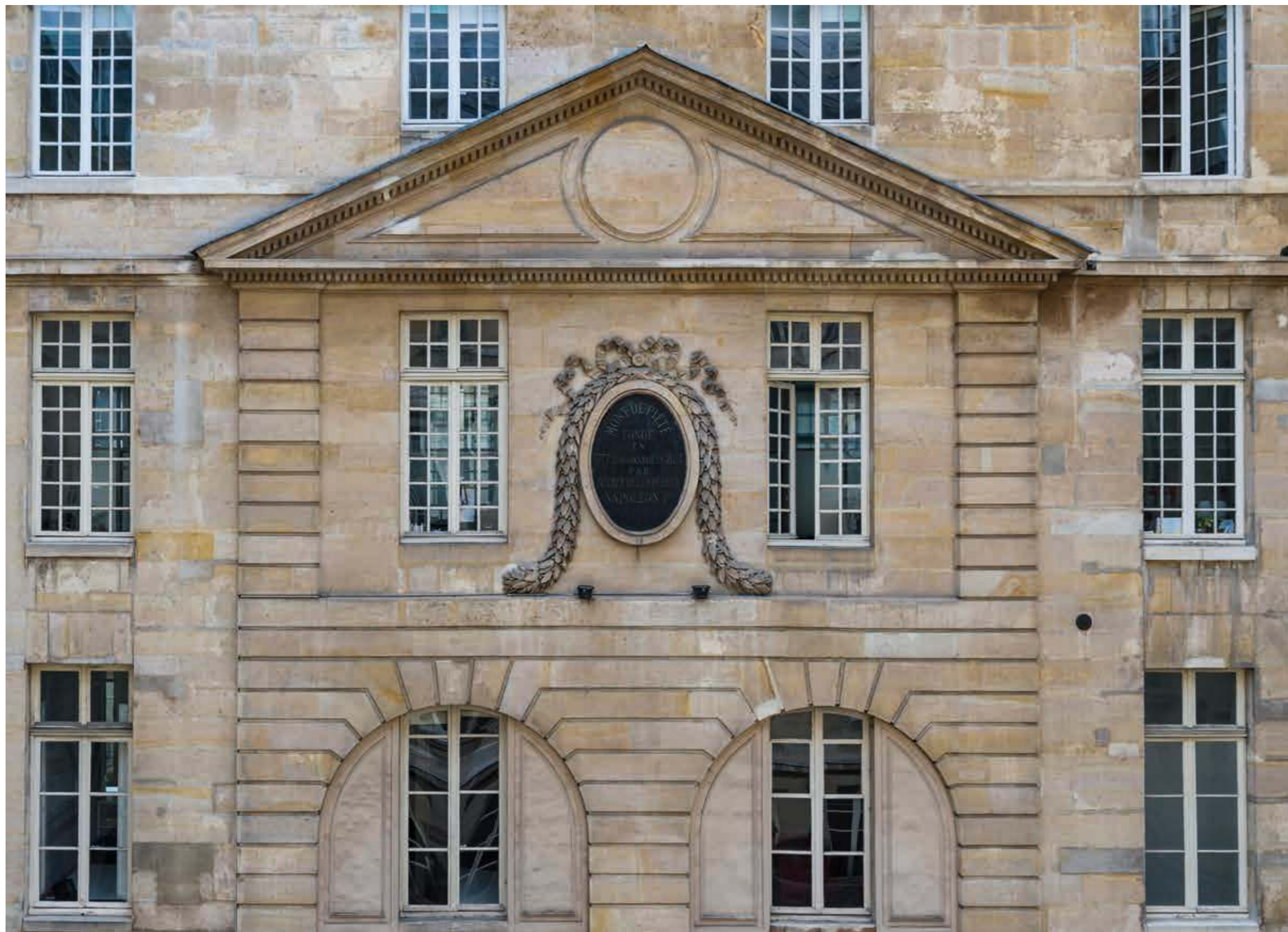




RAPPORT FINANCIER



ÉDITO DE BERNARD GAUDILLÈRE,
CONSEILLER DE PARIS,
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
p.04

ÉDITO DE JEAN-PHILIPPE BRINET,
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DE CMP BANQUE
p.05

P.06
CHIFFRES CLÉS 2019

P.08
RAPPORT DE GESTION
GROUPE CRÉDIT MUNICIPAL
DE PARIS

P.34
RAPPORT DE GESTION
CRÉDIT MUNICIPAL
DE PARIS

P.60
RAPPORT DE GESTION
CMP BANQUE

Sommaire.

Édito



“

Le Crédit Municipal de Paris a affirmé sa volonté de faire rayonner les valeurs de solidarité et d'entraide, de placer l'art et la culture au cœur de la cité et de contribuer à l'émergence d'une finance vertueuse.

Bernard Gaudillère

CONSEILLER DE PARIS,
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

En 2019, le Crédit Municipal de Paris a, une nouvelle fois, su mener à bien sa mission sociale tout en obtenant de très bons résultats financiers – lesquels attestent de la

solidité et de la pertinence de son modèle économique. Ainsi, l'encours de prêt sur gage atteint cette année 215,9 M€ et le PNB 27 M€ (contre 24,8 M€ en 2018).

Ces beaux résultats, dont je me réjouis, témoignent également d'un engagement réel de la part de l'ensemble des agents du Crédit Municipal de Paris, dont le travail doit être salué.

C'est une année particulièrement riche qui s'est achevée au Crédit Municipal de Paris, avec de nombreux projets entrepris – parmi lesquels la tenue de la première édition du dispositif « 1 % marché de l'art » et le lancement de la seconde édition, l'opération solidaire de dégageur gratuit pour les clients du prêt sur gage, le renouvellement du label « Point Conseil Budget » pour l'activité d'accompagnement budgétaire, le soutien à la Fondation des Femmes et à leur projet de lieu parisien dédié à l'égalité femmes-hommes, l'aide aux associations partenaires du Livret Paris Partage ou encore la création de deux nouveaux sites Internet, dédiés respectivement à l'institution Crédit Municipal de Paris et à son centre de conservation CC ART.

Ainsi, plus que jamais en 2019, le Crédit Municipal de Paris a affirmé sa volonté de faire rayonner les valeurs de solidarité et d'entraide, de placer l'art et la culture au cœur de la cité et de contribuer à l'émergence d'une finance vertueuse.

Nous pouvons en outre nous féliciter que l'opération de gestion extinctive de CMP Banque, filiale bancaire du Crédit Municipal de Paris, ait été menée conformément à la feuille de route. Cette gestion extinctive devrait s'achever, comme prévu, en 2020. Comme le préconisait le plan stratégique de l'établissement adopté en 2016, le Crédit Municipal de Paris s'est également attaché à perfectionner l'accueil du public et la qualité du service rendu aux usagers. Il a ainsi déployé une nouvelle signalétique en salle de prêt sur gage, ouvert de nouveaux locaux d'accueil pour les bénéficiaires de l'accompagnement budgétaire ainsi que des espaces de conservation supplémentaires pour les clients de CC ART. Offrir un service public exemplaire aux Franciliens a toujours été notre priorité. Cette même exigence fondamentale animera l'institution en 2020.

Édito

“

La maîtrise opérationnelle et financière de la gestion extinctive depuis sa mise en œuvre est à souligner.

Jean-Philippe Brinet

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE CMP BANQUE



L'exercice 2019 est l'aboutissement de cette gestion extinctive menée depuis septembre 2015 avec la cession du portefeuille résiduel de

créances saines et contentieuses qui a été réalisée en décembre 2019 (date de jouissance au 1^{er} décembre 2019). Les conditions financières de cette dernière cession ont permis de limiter la moins-value sur les encours cédés, d'un montant total de 53 M€, qui s'est élevée à -1,50 M€. Le résultat net de l'exercice 2019, meilleur que les prévisions budgétaires, est une perte de -2,74 M€ après prise en compte de cette moins-value de cession et du coût du remboursement anticipé du prêt subordonné de 10 M€ s'établissant à 1,64 M€. Il convient de souligner que hors éléments exceptionnels, le résultat est positif de 0,40 M€.

Ce résultat, particulièrement honorable dans un contexte difficile de gestion extinctive, confirme que la décision de l'externalisation de la gestion du portefeuille qui a démarré en octobre 2018 et des fonctions administratives à compter de janvier 2019, s'est révélée opportune dans cette dernière phase de la gestion extinctive de CMP Banque.

La maîtrise opérationnelle et financière de cette gestion extinctive depuis sa mise en œuvre est à souligner. Ainsi, la moins-value cumulée des cessions réalisées entre fin 2015 et fin 2019 s'élève à -4,91 M€ et sur cette même période, le résultat cumulé des exercices 2016 à 2019

représente seulement une perte de -3,45 M€. En d'autres termes, durant cette période, l'exploitation intrinsèque de la banque et le pilotage de la gestion extinctive ont généré un résultat positif.

CMP Banque n'ayant plus aucune activité bancaire avec la cession de son portefeuille résiduel de crédits bancaires, la Ville de Paris et le Crédit Municipal ont pris fort logiquement la décision de procéder à la dissolution anticipée sans liquidation de CMP Banque.

Cette procédure de dissolution a été enclenchée après obtention de la décision de retrait d'agrément de la Banque Centrale Européenne le 31 janvier 2020 avec une date d'effet au 12 février 2020. Une Assemblée générale extraordinaire en date du 27 février 2020, tenue par le Crédit Municipal de Paris en tant qu'actionnaire unique, a acté cette dissolution sans liquidation de CMP Banque.

Cette opération juridique de dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle de patrimoine de CMP Banque au profit du Crédit Municipal de Paris avec une date d'effet au 31 mars 2020.

Je souhaite mettre en exergue le bilan de cette gestion extinctive qui a duré un peu plus de 5 ans :

- Le coût total de la gestion extinctive, après prise en compte de la perte prévisionnelle du 1^{er} trimestre 2020, s'élève à -28,37 M€, dont la perte de -24,48 M€ au titre de l'exercice 2015 (comprenant la provision de 15 M€ au titre du PSE) et une perte cumulée sur la période 01/01/2016 - 31/03/2020 de -3,89 M€.

- Le niveau de ce coût est certes important mais il est à rapprocher des premières estimations, établies il y a 5 ans, qui étaient de l'ordre de 50 M€.
- Il n'a pas été nécessaire de solliciter un besoin complémentaire d'apport financier et la valeur intrinsèque de CMP Banque au 31/03/2020 se situe au-dessus de la valorisation des titres CMP Banque au bilan du Crédit Municipal de Paris.
- La gestion du Plan de Sauvegarde de l'Emploi est tout à fait remarquable car à fin mars 2020, sur les 121 salariés licenciés durant cette période de 5 ans, 108 ont retrouvé un nouvel horizon professionnel dont 36 auprès de la Ville de Paris et du Crédit Municipal de Paris et 6 salariés sont en cours d'accompagnement pour leur repositionnement.

Au nom du Conseil d'administration de CMP Banque, je tiens à saluer l'excellente performance managériale et professionnelle du Directeur général de CMP Banque, Philippe Zamaron, dans la mise en œuvre et la réalisation de cette gestion extinctive.

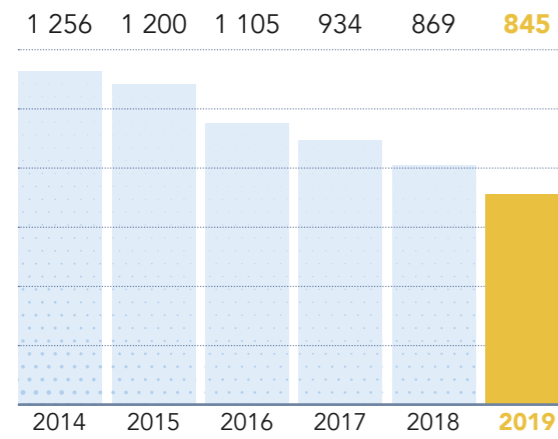
Le Directeur général de CMP Banque a démontré, avec l'accompagnement efficace de sa Directrice générale adjointe, Brigitte Delmotte, un savoir-faire dans le pilotage financier et opérationnel des projets mis en place. Il a su mobiliser les ressources humaines en place et a eu un engagement personnel important et constant dans le repositionnement des salariés licenciés.

Je souhaite remercier le Directeur général du Crédit Municipal de Paris, Frédéric Mauget, le Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris, Bernard Gaudillère, qui ont, avec les membres du Conseil d'Administration de CMP Banque et du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris, apporté avec attention leur appui dans les orientations et les décisions qui ont été à prendre.

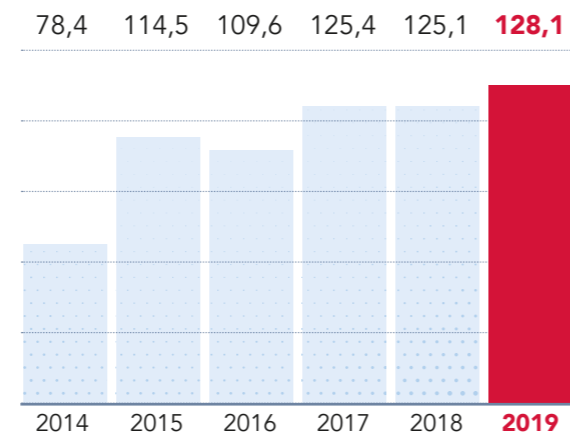
Enfin, la Ville de Paris, en accompagnant les instances de gouvernance du Groupe Crédit Municipal de Paris dans la gestion du dossier CMP Banque, a fortement contribué au repositionnement des salariés.

GRUPE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

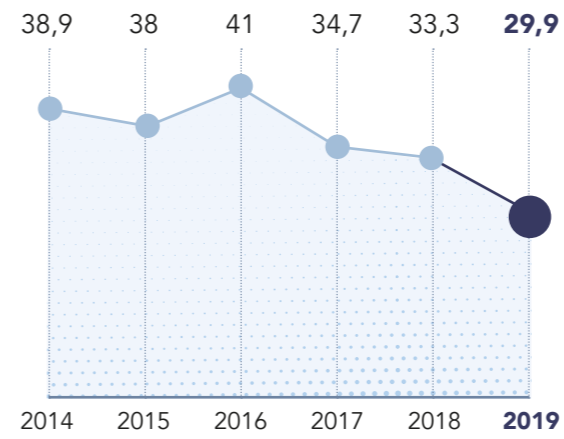
Total bilan (en M€)



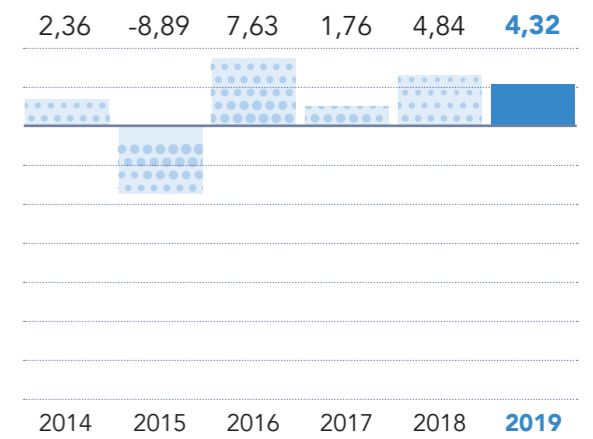
Fonds propres (en M€)



Produit net bancaire (en M€)

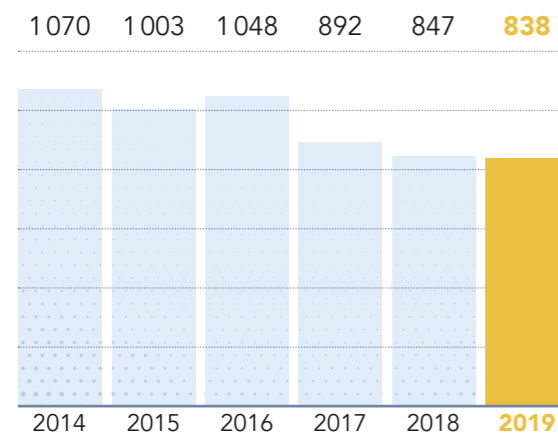


Résultat net (en M€)

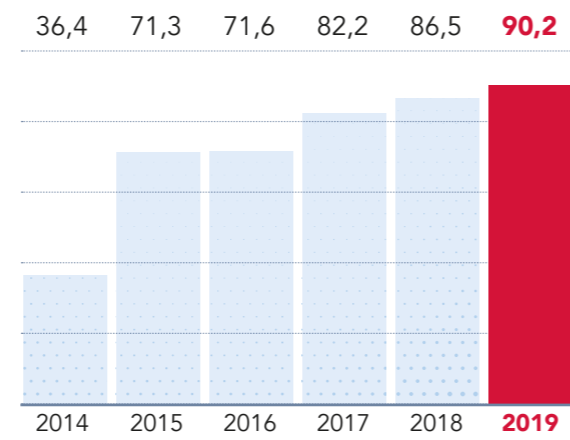


CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

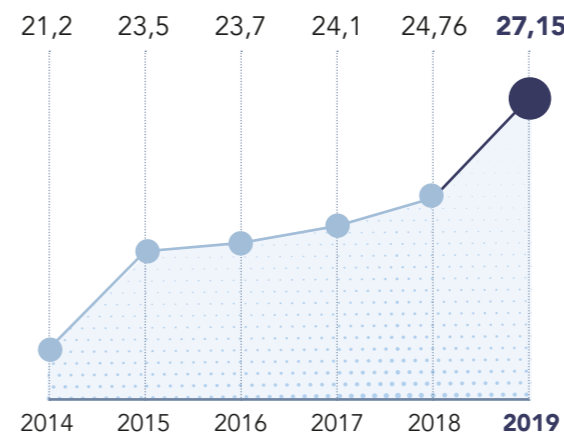
Total bilan (en M€)



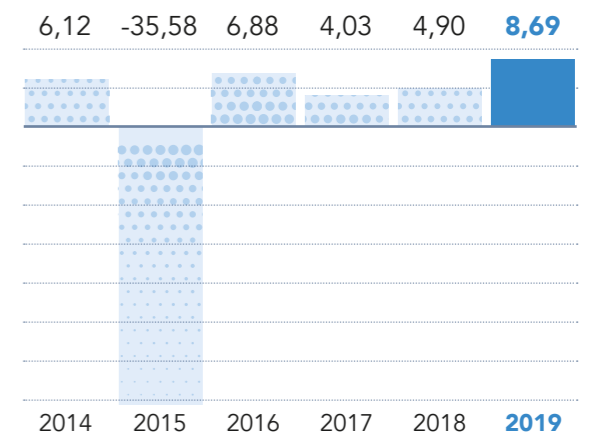
Fonds propres (en M€)



Produit net bancaire (en M€)

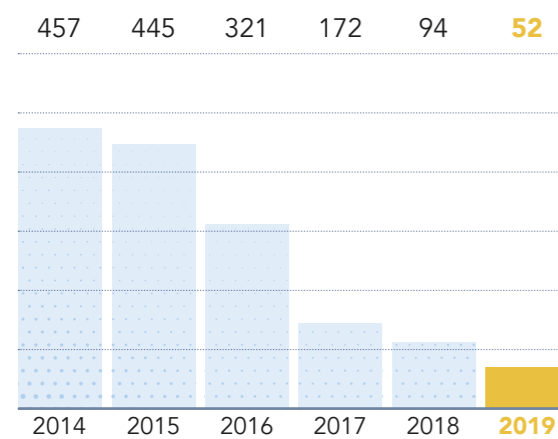


Résultat net (en M€)

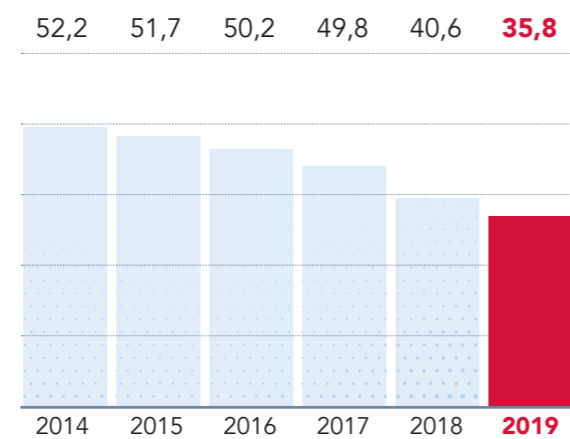


CMP BANQUE

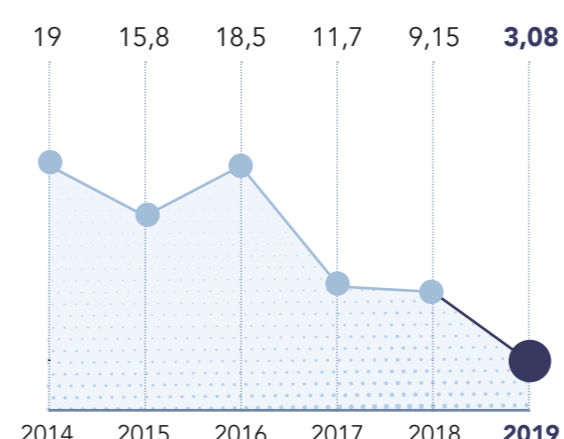
Total bilan (en M€)



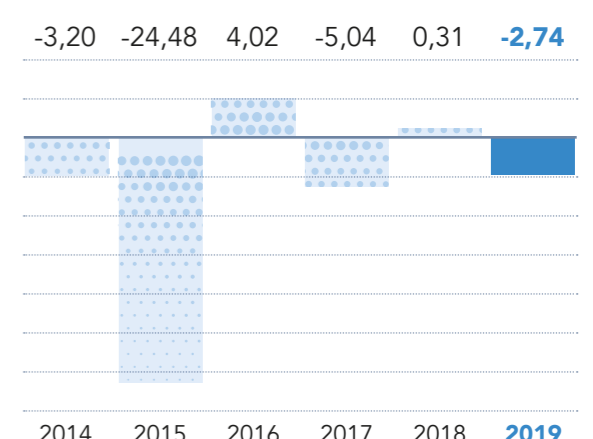
Fonds propres (en M€)



Produit net bancaire (en M€)



Résultat net (en M€)



Rapport de gestion

GROUPE CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

L'exercice 2019 a vu la situation du Groupe évoluer de manière différenciée avec un résultat net de 8,7 M€ pour le Crédit Municipal de Paris et un résultat net de -2,7 M€ pour CMP Banque. Le résultat consolidé s'établit ainsi à 4,3 M€ en 2019 après un exercice 2018 ayant généré un résultat de 4,8 M€ grâce au concours des deux entités.

Le produit net bancaire du Groupe est en sensible diminution (-10,33 %) pour s'établir à 29,9 M€ en 2019 contre 33,3 M€ en 2018, principalement sous l'effet d'une forte réduction de la marge nette d'intérêts (-3,3 M€ soit -12,7 %), corollaire de l'attrition du PNB de CMP Banque, en situation de gestion extinctive. Les produits d'intérêts connaissent un infléchissement de -12,27 % par rapport à 2018 (-3,50 M€) principalement dû à la baisse conséquente de ces produits au niveau de CMP Banque (-3,44 M€).

Les charges d'intérêts poursuivent leur diminution (-0,17 M€ soit -7,3 %) sous l'effet contrasté de :

- la baisse des charges sur opérations interbancaires (-1,41 M€ soit -58 % par rapport à 2018), en raison de l'arrivée progressive à échéance des opérations de refinancement conclues antérieurement à des taux plus élevés que ceux actuellement offerts par le marché ;
- l'augmentation des charges sur opérations avec la clientèle évoluant de 0,1 M€ à -1,1 M€ entre 2018 et 2019 principalement du fait de la reprise du solde de la provision constituée en 2015 par CMP Banque pour faire face aux coûts de la gestion extinctive.

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 9,6 M€, en diminution par rapport à 2018 (-15,42 %) sous l'effet principalement de la réduction du produit net bancaire de CMP Banque, consécutive à la poursuite du processus de gestion extinctive.

Le résultat d'exploitation est de 5,9 M€ intégrant une diminution du coût du risque de l'ordre de 10,94 %. Structurellement faible pour le Crédit Municipal de Paris en raison de la nature particulière du prêt sur gage et de la garantie que constitue la détention du gage, le coût du risque a évolué favorablement pour CMP Banque principalement sous l'effet de la cession des encours résiduels des crédits sains et douteux au mois de décembre 2019.

Le résultat courant avant impôt s'établit à 7,4 M€ et le résultat net comptable du Groupe à 5,82 M€.

Le Groupe Crédit Municipal de Paris a opté pour le régime de l'intégration fiscale, dont l'option a été renouvelée à la fin de l'exercice 2018 pour une nouvelle période de 5 ans. Le montant de l'impôt sur les sociétés du Groupe s'établit à 1,88 M€ intégrant un impôt différé à hauteur de 2,18 M€.

Le ratio de fonds propres du Groupe s'établit au 31.12.2019 à 36,82 % contre 30,49 % au 31 décembre 2018 et le montant des capitaux propres hors fonds pour risques bancaires généraux s'établit à 134,75 M€ (129,84 M€ en 2018).

Le ratio de liquidité du Groupe s'établit au 31.12.2019 à 236,15 %.

Les données détaillées afférentes à chacune des entités constitutives du Groupe (établissement public Crédit Municipal de Paris et CMP Banque) sont précisées dans les rapports de gestion correspondants.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Ratio de fonds propres

En milliers d'euros

État CA	2019
Capital	47 000
+/- Réserves et report à nouveau	83 436
Fonds pour risques bancaires généraux	1 068
+/- Résultat intermédiaire	0
- Immobilisations incorporelles	-3 383
- Investissement important dans des entités du secteur financier.	
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE I	128 121
TOTAL DES FONDS PROPRES	128 121

Exigences de fonds propres

En milliers d'euros

EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT	Total exp. brutes	Total exp. nettes	Total pondéré	Exigences FP
Total exigences de Fonds Propres	886 735	841 260	282 875	22 629
Adm. centrales & banques centrales	218 469	218 469	0	0
Établissements de crédit	363 273	363 273	72 655	5 812
Entreprises	0	0	0	0
Clientèle de détail	213 834	213 834	160 375	12 830
Autres éléments	77 968	35 665	34 880	2 790
Expositions en défaut	13 065	9 893	14 839	1 187
Actions	126	126	126	10

EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL	Total expositions	Exigences FP
Total exigences de Fonds Propres	65 314	5 225
Total des activités bancaires		0
Total des activités bancaires en approche de base	65 314	5 225
Total des activités bancaires en approche de mesure standard		0
Total des activités bancaires en approche de mesure avancée		0
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE	348 189	27 854

RATIO DE SOLVABILITÉ S/FONDS PROPRES DE BASE	36,80%
--	--------

Ratio de liquidité à court terme – LCR

En milliers d'euros

Coussin de liquidité	68 935
Total des sorties	116 765
Entrées de trésorerie entièrement exemptées	0
Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%	0
Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%	406 741
Réduction correspondant aux entrées de trésorerie entièrement exemptées	0
Réduction correspondant aux entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%	0
Réduction correspondant aux entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%	87 573
Sortie nette de trésorerie	29 191
Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	236,15%

À fin décembre 2019, le ratio de liquidité à court terme s'établit à 236,15% pour une exigence fixée à 100%.

ÉTATS FINANCIERS

Bilan

Bilan actif (en €)	2019	2018
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	74 774 689	7 837 076
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Créances sur les établissements de crédit	507 025 282	487 941 879
Opérations avec la clientèle	223 725 338	304 453 582
Crédits-bail et location avec option d'achat	0	0
Obligations et autres titres de revenu fixe	409 202	31 738 046
Obligations et autres titres de revenu variable	2 410 650	0
Participations et activité de portefeuille	203 420	185 467
Parts dans les entreprises liées	0	0
Immobilisations incorporelles	972 027	904 934
Immobilisations corporelles	29 144 685	29 979 512
Capital souscrit non versé	0	0
Actions propres	0	0
Autres actifs	5 657 751	4 723 726
Comptes de régularisation	216 515	1 276 209
Total	844 539 560	869 040 431

Bilan passif (en €)	2019	2018
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	0	48
Dettes envers les établissements de crédit	1 234	28 601 169
Opérations avec la clientèle	142 963 865	136 174 724
Dettes représentées par un titre	554 979 832	558 299 984
Autres passifs	2 081 503	5 528 582
Comptes de régularisations	2 938 891	3 149 754
Provisions pour risques et charges	5 752 059	6 370 437
Dettes subordonnées	0	0
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	1 067 677	1 067 677
Intérêts & résultat minoritaires	-2	-2
Capitaux propres hors F.R.B.G.	134 754 501	129 848 057
Capital souscrit	47 000 000	47 000 000
Primes d'émission	0	0
Réserves	39 650 883	34 410 171
Écart de réévaluation	40 118 977	40 118 977
Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0
Report à nouveau (+ / -)	5 841 686	5 522 699
Report à nouveau (+ / -) (impôts différés)	-2 175 003	-2 040 465
Résultat de l'exercice (+ / -)	4 317 958	4 836 676
Total	844 539 560	869 040 431

Hors Bilan (en €)	2019	2018
Engagements donnés	-	7 857 143
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	7 857 143
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus	219 870 028	308 036 385
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	219 870 028	308 036 385
Engagements sur titres	-	-
Engagements sur IFT	-	-
Total	219 870 028	345 006 040

Compte de résultat

(En euros)

	2019	2018
+ Intérêts et produits assimilés	25 069 832	28 576 595
- Intérêts et charges assimilées	-2 143 271	-2 311 451
+ / - Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	0	0
+ Revenus des titres à revenu variable	0	0
+ Commissions	3 127 780	3 024 617
- Commissions	-508 415	-475 516
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0	0
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-87 150	0
+ Autres produits d'exploitation	4 612 827	4 705 083
- Autres charges d'exploitation	-206 211	-209 787
Produit Net Bancaire	29 865 390	33 309 541
- Charges générales d'exploitation	-17 300 598	-18 195 309
- Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	-2 933 715	-3 726 973
Résultat brut d'exploitation	9 631 077	11 387 259
+ / - Coût du risque	-3 663 756	-4 114 111
Résultat d'exploitation	5 967 321	7 273 148
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	-187 652
Résultat courant avant impôt	7 467 321	7 085 496
+ / - Résultat exceptionnel	-4 633	-83 146
- Impôt sur les bénéfices	-1 644 738	-2 165 682
+ / - Dotations / Reprises de F.R.B.G. et provisions réglementées		0
- Intérêts minoritaires	8	8
Résultat net de l'exercice	4 317 958	4 836 676

ANNEXE

Note 1 : Principes d'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Municipal de Paris

PÉRIMÈTRE ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION

Le Crédit Municipal de Paris (SIREN 267500007) dont le siège social est 55, rue des Francs-Bourgeois à Paris 75004, contrôle exclusivement sa filiale CMP Banque dont il détient 99,9% du capital. La méthode de consolidation appliquée est l'intégration globale, visant à reprendre les comptes des entreprises consolidées après retraitements éventuels et élimination des opérations réciproques. Les comptes consolidés regroupent les comptes du Crédit Municipal de Paris et de sa filiale CMP Banque. Ils sont dénommés « Comptes consolidés du Groupe Crédit Municipal de Paris ». Ils sont établis conformément :

- aux règles prévues dans le règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables ;
- aux méthodes définies par le Groupe pour sa consolidation et conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre.

FAITS CARACTÉRISTIQUES ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

Les conseils d'administration de CMP Banque des 8 et 30 juin 2015 ont donné mandat au Directeur Général pour lancer la mise en œuvre et les modalités d'une gestion extinctive de l'activité dont les effets s'échelonneront dans le temps. Depuis 2015, les principaux effets de la mise en œuvre de la gestion extinctive sont :

Sur le plan opérationnel :

- l'arrêt de la commercialisation de produits et services à compter de septembre 2015 et la fermeture des agences commerciales mise en œuvre à partir de 2016 et jusqu'à fin 2017 ;
- l'arrêt du traitement des opérations de gestion des produits bancaires (activité de gestion de comptes à vue et comptes d'épargne) survenu au cours du 1^{er} semestre 2016 ;
- les cessions conclues, en décembre 2015, pour le portefeuille sain des ouvertures de crédits hypothécaires (OCH) et en juillet 2016 pour la quasi-totalité du portefeuille douteux compromis des OCH ;
- la cession au 28 juin 2017 de la totalité des encours risqués et non performants identifiés au 31.12.2016 (créances douteuses, douteuses compromises et plans de surendettement) et à compter du 1^{er} janvier 2017, la cession mensuelle des nouveaux flux de créances douteuses dès lors qu'elles atteignent 180 jours d'impayés et de créances faisant l'objet d'un traitement de surendettement à compter de l'homologation du plan définitif ;
- l'externalisation auprès d'un partenaire spécialisé de la gestion du portefeuille résiduel des crédits pour les relations clients et la relance des échéances impayées à compter du 1^{er} octobre 2018. Une migration informatique des données de gestion au 30 septembre 2018 a été opérée. Sur le dernier trimestre 2018,

la comptabilité a été assurée par CMP Banque sur la base d'écritures manuelles.

Sur le plan organisationnel et social :

- la négociation et mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) portant sur la totalité des effectifs avec des départs échelonnés, à l'origine, entre début 2016 et fin 2020 ;
- après obtention de la validation de la DIRECCTE sur le plan de sauvegarde de l'emploi, le conseil d'administration du 09 décembre 2015 a acté la mise en œuvre des premiers licenciements début 2016 ;
- au 31 décembre 2018, 110 collaborateurs sur un total de 121 (hors mandataire social) au 31.12.2015 ont quitté CMP Banque dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi.

Évolutions de l'exercice 2019 :

L'exercice 2019 est l'aboutissement de la gestion extinctive menée depuis 2015 ; plusieurs opérations ont été conduites pour parachever la fin des activités de CMP Banque :

- début 2019, les fonctions comptables, gestion de la paie et production du reporting réglementaire ont été externalisées et confiées à un cabinet spécialisé. Cette nouvelle étape a entraîné le départ échelonné de 10 des 11 collaborateurs encore en poste au 31.12.2018 ;
- au cours du mois de décembre 2019, CMP Banque a cédé la totalité des encours résiduels de crédits, sains et douteux, sur les base des inventaires arrêtés au 30.11.2019 avec une date d'entrée en jouissance fixée au 1^{er} décembre 2019 pour le cessionnaire. Les créances saines, 5 639 dossiers pour une valeur faciale brute de 50,28 M€, et les créances douteuses, 184 dossiers pour une valeur faciale de 2,69 M€ ont été cédées en date du 20.12.2019 à deux fonds communs de titrisation distincts.

Ce projet de cession a été avalisé par le Conseil de Surveillance et d'Orientation du Crédit Municipal et le Conseil d'administration de CMP Banque en date du 2 juillet 2019 et confirmé dans sa réalisation début octobre 2019 après information du Conseil de Paris fin septembre 2019.

Ces opérations de cession ont dégagé une moins-value totale de 1,50 M€, dont 1,47 M€ au titre des créances saines et 0,03 M€ au titre des créances douteuses. CMP Banque a opté pour une comptabilisation des moins-values en coût du risque.

Par ailleurs, et dans le respect du règlement (UE) n° 2017/2402 créant un cadre général pour les titrisations et instituant le principe d'une rétention de risque à hauteur de 5% de l'établissement initiateur en son article 6, CMP Banque a acquis des obligations du fond commun de titrisation porteur des créances saines, créé à cette fin, les créances douteuses ayant été cédées à un FCT déjà constitué depuis 2009.

- fin décembre 2019, avec l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, CMP Banque a procédé au remboursement anticipé de l'emprunt subordonné de 10 M€ octroyé par le Crédit Municipal de Paris en 2013 pour 10 ans afin

de soutenir les fonds propres de sa filiale. Une soulté de 1,64 M€ a été versée et comptabilisée en charges de financement ;

- dans ce contexte de fin des opérations bancaires, une demande de retrait d'agrément bancaire a été déposée le 9 octobre 2019 auprès de l'ACPR.

Événements postérieurs à l'arrêté du 31 décembre 2019

La Banque Centrale Européenne a signifié par courrier en date du 31 janvier 2020 son accord pour que le retrait de l'agrément bancaire de CMP Banque soit effectif à compter du 12 février 2020. Dans ce contexte, la Ville de Paris et le Crédit Municipal de Paris souhaitent procéder à la dissolution anticipée sans liquidation de CMP Banque. Pour cela, le Crédit Municipal de Paris envisage d'acquérir les actions actuellement détenues par les administrateurs de CMP Banque afin de détenir l'intégralité du capital social de cette dernière.

Le Crédit Municipal de Paris pourra ainsi envisager, dans le cadre de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 février 2020, de procéder, en application des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil, à la dissolution anticipée sans liquidation de la société. Cette dissolution entraînera la transmission universelle du patrimoine de la société dissoute à son administrateur unique, le Crédit Municipal de Paris.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Élimination des opérations internes au Groupe

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe a été éliminé.

Il s'agit principalement d'opérations de refinancement et de refacturation de services communs.

Impôts différés

Toutes les différences temporaires résultant de différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ont été identifiées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation. Les impôts différés, calculés selon la méthode du report variable, correspondent à l'ensemble des différences futures entre les résultats comptable et fiscal apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Ces différences génèrent des actifs et passifs d'impôts qualifiés de différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Le résultat net du Groupe consolidé intègre l'impact des impôts différés à hauteur de 0,13 M€.

Réserve de réévaluation

Conformément au règlement 2014-03, la réserve de réévaluation de l'immeuble détenu par le Crédit Municipal de Paris a été maintenue dans les capitaux propres consolidés.

Note 2 : Information sur les règles et principes comptables

Les comptes consolidés sont établis conformément au règlement 99-07 du Comité de la réglementation du 24 novembre 1999 tel que

modifié par le règlement CRC n° 2004-18, transposant en droit français les directives européennes applicable aux comptes des entreprises à caractère financier et modifié par le règlement ANC 2016-10 du 12 décembre 2016 modifiant l'annexe de ce règlement.

Les opérations sont enregistrées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, à savoir la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et l'indépendance des exercices. La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

SÉPARATION DES EXERCICES

Les opérations sont comptabilisées en respectant le principe de séparation des exercices.

Les intérêts et commissions assimilées sont calculés au *prorata temporis* jusqu'à la date d'arrêté et sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les prêts à la clientèle sont tous, sans exception, réescomptés. Les intérêts des comptes à terme à la clientèle sont réescomptés. Les autres commissions sont enregistrées selon le critère de la date d'exigibilité, de la date d'encaissement ou de paiement.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur historique. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées probables d'utilisation.

OPÉRATIONS SUR TITRES

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC :

- sont considérées comme titres de transaction, les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois. Le Groupe Crédit Municipal de Paris ne détient aucun actif de cette catégorie au 31.12.2019 ;
- sont considérés comme titres de placement, les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. À la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation des titres en cours sur la base de leur valeur de marché au 31 décembre ; les moins-values sont constatées par voie de provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Au 31.12.2019, le Groupe Crédit Municipal ne détient plus de portefeuille d'actif liquide de haute qualité ;
- sont considérés comme titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable. Le Groupe Crédit Municipal de Paris ne détient aucun actif de cette catégorie au 31.12.2019.

TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés au coût historique. À la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'usage de ces titres, et si nécessaire, des provisions sont constatées en déduction de l'actif.

Ces titres détenus à long terme sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables, en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus, en raison du faible pourcentage de droits de vote qu'ils représentent.

Au 31.12.2019, le Groupe Crédit Municipal de Paris détient un portefeuille de titres de participation non consolidés de 203 K€.

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement 2014-07 de l'ANC. Ainsi, les engagements sont enregistrés dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, destinés à gérer le risque global de taux, sont inscrits *prorata temporis* dans le compte de résultat à la rubrique « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

À la clôture de l'exercice, les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à des éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts. La règle de la symétrie s'applique également pour les échanges de taux d'intérêt. Ainsi le différentiel d'intérêt couru latent est comptabilisé *prorata temporis* dans le compte de résultat, et la plus ou moins-value latente corrigée du montant du réescompte est également enregistrée. Cependant, la prise en compte de ce montant diffère selon l'élément couvert. Les plus et moins-values latentes des opérations couvertes, évaluées à leur valeur nominale (prêts, emprunts, titres d'investissement) n'ayant pas été traduites en comptabilité, la plus ou moins-value latente constatée sur le contrat d'échange de taux n'a pas à être prise en compte. En revanche, les gains et pertes provenant des couvertures effectuées sur les titres de placement sont pris en compte pour le calcul des provisions. Les produits et charges afférents à ces opérations sont comptabilisés, de manière symétrique, dans la même rubrique que les produits et les charges sur les éléments couverts.

Au 31.12.2019, le Groupe Crédit Municipal de Paris ne détient aucun instrument financier à terme.

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE : TRAITEMENT DU RISQUE DE CRÉDIT

Les opérations avec la clientèle sont composées :

- à l'actif, des crédits à la clientèle présentés à leur valeur de capital restant dû et des comptes ordinaires débiteurs inscrits à leur valeur nominale, majorés le cas échéant des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des décotes et des dépréciations constituées au titre du risque de crédit ;
- au passif, les autres sommes dues sont corrélées aux encours de crédits et représentent les fonds reçus des clients, en attente d'identification et d'imputation sur les dossiers de crédits pour le règlement d'échéances impayées ou en cas de remboursement anticipé des créances.

Pour le traitement du risque de crédit, CMP Banque applique le règlement ANC 2014-07 homologué par arrêté du 26 novembre 2014, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

Classification des encours de crédits à la clientèle

Les encours de crédit sont classés en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours dus par les débiteurs dont un engagement au moins, présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie,

indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

Les créances douteuses compromises sont les créances ayant atteint 180 jours d'impayés et pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée avant d'être cédées le mois suivant.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, CMP Banque procède à la cession mensuelle des créances douteuses dès lors qu'elles atteignent 180 jours d'impayés et des créances faisant l'objet d'un traitement de surendettement à compter de l'homologation du plan définitif. Les créances douteuses compromises sont des créances dont le recouvrement est irrémédiablement compromis et ne répondent pas aux critères d'éligibilité à la cession de créances. CMP Banque ne comptabilise plus de créances restructurées à des conditions hors marché, du fait de la situation financière d'un débiteur. Les dossiers faisant l'objet d'une demande de traitement de surendettement (dite phase de recevabilité) sont identifiés dans le système d'information, déclassés en encours douteux et cédés à l'homologation du plan.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Les intérêts de retard sur créances douteuses sont intégralement dépréciés. Ces dépréciations sont enregistrées en neutralisation des intérêts au niveau du Produit Net Bancaire.

Segmentation des encours

Compte tenu de la spécialisation du Groupe Crédit Municipal de Paris dans la distribution de crédits de trésorerie aux particuliers, il est procédé à une segmentation de ces encours fondés sur la nature des prêts distribués.

Il n'est pas fait usage de système de notation interne.

Déclassement des créances douteuses

En application du principe de contagion, l'ensemble des concours accordés à une même contrepartie ayant au moins un prêt déclaré douteux ou douteux compromis, est déclassé en encours douteux. Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Les intérêts de retard sur créances douteuses sont intégralement dépréciés. Ces dépréciations sont enregistrées en neutralisation des intérêts au niveau du Produit Net Bancaire.

Dépréciation des encours douteux et douteux compromis

La méthode de dépréciation appliquée par le Groupe Crédit Municipal de Paris distingue :

LES PRÊTS SUR GAGE

Les prêts sur gage répondent aux mêmes règles de déclassement en encours douteux ou douteux compromis. Les intérêts sont provisionnés à 100% et le capital fait l'objet d'une dépréciation statistique, dès le troisième mois de retard, sur la base d'un taux de perte calculé sur les 3 dernières années glissantes par le rapport des pertes effectivement constatées au montant du capital douteux compromis.

Il est précisé que, conformément à l'article 2084 du Code civil, ces crédits sont soumis à une réglementation spécifique, le Crédit Municipal de Paris pouvant faire procéder à la vente aux enchères

publiques des objets déposés en gage afin de recouvrer ses créances.

En conséquence, les prêts sur gage ne font pas l'objet de restructuration.

LES AUTRES CRÉDITS DE TRÉSORERIE

Depuis la mise en œuvre du contrat-cadre de cession des créances douteuses présentant plus de 180 jours d'impayés et des créances faisant l'objet d'un plan homologué par la Commission de Surendettement, CMP Banque applique des taux de dépréciation sur la base des taux moyens de perte observés en 2018 par nature de créance :

Pour les créances entrant dans le champ d'application du contrat-cadre de cession :

- un taux de dépréciation est appliqué sur les créances douteuses de 90 j à 180 j correspondant au taux moyen de pertes observé sur les cessions de créances de même nature réalisées en 2018 ;
- un taux de dépréciation correspondant au taux moyen de pertes observé lors de la cession des plans de surendettement homologués en 2018.

Les créances douteuses compromises sont déchuées et intégralement provisionnées dans l'attente du passage à pertes. Compte tenu des délais pris en compte pour les cessions de créances douteuses et de surendettement, il n'est pas calculé de complément de taux correspondant à l'impact de l'actualisation.

Présentation dans le compte de résultat

La charge nette de l'exercice au titre des risques, hors dépréciations sur intérêts, figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque » ; elle est constituée par les dotations et par la part des créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations, diminuées des reprises aux comptes de dépréciations.

Le Groupe Crédit Municipal de Paris enregistre les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste recouvre :

- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires, que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine ;
- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Une provision a été constituée pour couvrir les pertes attendues à 1 an sur le portefeuille sain des crédits non garantis. Il s'agit d'une approche basée sur la détermination d'une probabilité de défaut et d'une perte en cas de défaut, pour les encours non déclassés et réputés sains.

ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Crédit Municipal de Paris, établissement public administratif, n'a pas obligation de mettre en œuvre un régime de participation ou d'intéressement. En outre, l'octroi d'indemnités de départ à la retraite ne s'applique pas à l'établissement.

La prise des congés payés au Crédit Municipal de Paris se faisant du 1^{er} janvier au 31 mars de l'année suivante, une provision constituée

des soldes des congés du personnel non titulaire restant à prendre au 31.12.2019 est comptabilisée, dans les charges générales d'exploitation par variation entre deux exercices.

CMP Banque a institué un régime de participation des salariés aux bénéfices conformément aux dispositions légales. La participation est liée aux résultats de la société ; elle existe en conséquence dans la mesure où les résultats de l'exercice permettent de dégager une réserve de participation positive. Un accord de participation, formalisé avec les instances représentatives du personnel, est applicable à compter du 1^{er} janvier 2012.

L'entreprise n'a pas formalisé d'accord avec les instances représentatives du personnel pour les plans de participation et d'intéressement.

Dans le cadre de l'accord sur la réduction du temps de travail, l'établissement autorise la création d'un compte épargne temps, qui permet aux salariés qui le souhaitent d'accumuler des jours de congés rémunérés ou de développer une épargne monétisée pour indemniser des congés spécifiques de fin de carrière, des congés pour convenance personnelle, un passage à temps partiel ou des congés légaux non rémunérés. Les comptes épargne-temps (CET) des agents, qui ne relèvent pas des catégories agents titulaires de la fonction publique et agents contractuels de droit public à durée indéterminée, sont comptabilisés en dettes de personnel.

La prise des congés se faisant du 1^{er} janvier au 30 avril de l'année suivante, la dette représentative des congés restant à prendre au 31 décembre est comptabilisée en dettes de personnel.

Compte tenu du contexte de gestion extinctive et de la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) portant sur la totalité des effectifs, CMP Banque ne constitue pas de provisions au titre des indemnités de fin de carrière. Hors licenciement s'inscrivant dans la réalisation du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), CMP Banque constitue des provisions pour licenciement sur la base des litiges prévisibles ou avérés à la date d'arrêt.

Les pensions et retraites du personnel de CMP Banque sont prises en charge par des organismes interprofessionnels auxquels sont versées périodiquement des cotisations. Celles-ci sont prises en charge dans l'exercice de leur appel. CMP Banque n'a pas d'engagement au titre de personnels en préretraite. Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions.

Le Crédit Municipal de Paris ne gère aucun régime à prestations définies et ne participe pas à des régimes de retraite par capitalisation. En revanche, l'employeur cotise régulièrement aux régimes de retraite selon le statut des agents concernés (pension civile État, CNRA, URSSAF).

TRAITEMENT DES BONIS PRESCRITS

Conformément à l'article D.514-21 du Code monétaire et financier, les bonis prescrits ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres consolidés pour un montant net de 485 K€ au titre de l'exercice 2019.

RÉÉVALUATION

L'immeuble d'exploitation a fait l'objet d'une réévaluation calculée en 1988, comptabilisée en écart de réévaluation pour un montant de 40 M€, avec un différé d'impôt étalé sur une durée de 44 ans.

INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES

En application du règlement de l'ANC 2014-07, l'ensemble des opérations entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

GARANTIE À PREMIÈRE DEMANDE

La garantie à première demande accordée par le Crédit Municipal de Paris à sa filiale CMP Banque dans le cadre de la souscription d'un emprunt a pris fin au 31 mars 2019.

CHANGEMENT DE MÉTHODES ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ni de présentation par rapport aux comptes établis, approuvés et publiés au 31 décembre 2018.

NOTES SUR LE BILAN

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près.

Note 3 : Créances sur les établissements de crédits

Nature des créances (en K€)	2019	2018
Compte ordinaire	401 587	381 341
Compte et prêts à terme	115 000	106 042
Autres sommes dues - Établissement de crédit	-	-
Créances rattachées	438	560
Total	517 025	487 943

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Compte et prêts à terme (en K€)	10 000	5 000	-	-	100 000	-

Note 4 : Emplois de la clientèle

Nature des encours (en K€)	31.12.2019	31.12.2018
Crédits de trésorerie	-	78 785
Crédits de trésorerie - Créances restructurées	-	-
Crédits à l'habitat	-	782
Crédits à l'habitat - Créances restructurées	-	-
Prêts sur gage	208 946	207 559
Comptes ordinaires débiteurs	-	-
Valeurs non imputées	-	136
Créances douteuses	5 768	7 911
Créances rattachées	9 012	9 280
Total	223 726	304 453

RÉPARTITION DES ENCOURS DOUTEUX ET DOUTEUX COMPROMIS

Encours douteux et douteux compromis (en K€)	31.12.2019		31.12.2018	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Encours douteux	-	-	4 250	2 430
Prêts sur gage				
Crédits de trésorerie	-	-	3 204	1 851
Crédits restructurés	-	-	-	-
Crédits hypothécaires et à l'habitat	-	-	1 047	579
Comptes ordinaires et OCH	-	-	-	-
Encours déclassés - principe de contagion	-	-	-	-
Encours douteux compromis	6 954	1 187	7 422	1 333
Prêts sur gage	6 954	1 187	7 357	1 268
Crédits de trésorerie	-	-	65	65
Crédits hypothécaires et à l'habitat	-	-	-	-
Comptes ordinaires et OCH	-	-	-	-
Comptes débiteurs	-	-	-	-
Intérêts de retard	1 919	1 919	1 899	1 899
Clause de résolutions/créances cédées	-	-	-	-
Total	8 873	3 106	13 572	5 662

ÉTATS DE PROVISIONS SUR CRÉANCES DOUTEUSES

Nature des encours (en K€)	Encours brut sur créances douteuses	Provisions	Encours net sur créances douteuses
Crédits de trésorerie	-	-	-
Prêts sur gage	6 954	1 187	5 767
Crédits à l'habitat	-	-	-
Comptes ordinaires et OCH	-	-	-
Comptes débiteurs	-	-	-
Intérêts de retard / pénalités CTX	1 919	1 919	-
Clause de résolution s/ créances cédées	-	-	-
Total	8 873	3 106	5 767

RÉPARTITION DES CRÉDITS SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

Durée restant à courir (en K€)	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Crédits dont la durée initiale est :						
<= 1 an	16 742	30 901	52 333	108 970	-	-
> 1 an	-	-	-	-	-	-

Note 5 : Titres de participation et opérations sur titres

Nature des titres (en K€)	2019		2018	
	Valeur brute	Surcote/Décote Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Obligations et autres titres cotés	-	-	-	31 101
Créances rattachées	-	-	-	216
Total	-	-	-	31 317

Note 6 : Immobilisations

Nature des immobilisations (en K€)	Valeur brute 2018	Acquisitions de l'exercice	Virements de poste à poste	Cession de l'exercice	Valeur brute 2019
Immobilisations incorporelles	5 235	40	98	- 2 666	2 707
Terrains et constructions	40 945	-	-	-	40 945
Immobilisations hors exploitation	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	29 022	986	59	- 303	29 764
Immobilisations en locations	623	-	-	-	623
Immobilisations incorporelles en cours	149	420	- 98	-	471
Immobilisations corporelles en cours	25	149	- 59	-	115
Total	75 999	1 595	-	- 2 969	74 625

Note 7 : Amortissements

Nature des immobilisations (en K€)	Valeur brute 2018	Dépréciation d'actifs de l'exercice	Cessions de l'exercice	Amortissement de l'exercice	Valeur brute 2019
Immobilisations incorporelles	4 482	-	- 2 377	99	2 204
Terrains et constructions	20 784	-	-	679	21 463
Immobilisations hors exploitation	624	-	-	-	624
Autres immobilisations corporelles	19 224	-	- 871	1 863	20 216
Immobilisations en locations	-	-	-	-	-
Total	45 114	-	- 3 248	2 641	44 507

Méthodes d'amortissement et durées d'utilisation estimées

Droit au bail		Non amorti
Frais de développement et d'acquisition des logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Frais de développement et d'acquisition des progiciels	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3, 5 et 6 ans
Agencements et installations	Linéaire	5, 10, 15, 20 et 25 ans
Réévaluation de l'immeuble d'exploitation	Linéaire	50 ans

Le Groupe Crédit Municipal de Paris ne détient aucun contrat de crédit-bail au 31.12.2019.

Note 8 : Comptes de régularisation et divers actifs

Le compte « Débiteurs divers » est composé pour l'essentiel des versements attendus des commissaires-priseurs.

Nature des comptes (en K€)	2019	2018
Autres actifs	5 658	4 723
Dépôts et cautionnements versés	44	44
Débiteurs divers	5 614	4 679
Créances rattachées		
Comptes de régularisation	216	1 276
Comptes de régularisation	216	1 276
Impôts différés actif		-
Total	5 874	5 999

Note 9 : Dettes envers les établissements de crédit

Nature des comptes (en K€)	2019	2018
Comptes ordinaires créditeurs	0	-
Comptes et emprunts à terme	-	27 857
Valeurs données en pension	-	-
Autres sommes dues	-	-
Dettes rattachées	-	743
Total	0	28 601

Note 10 : Comptes créditeurs de la clientèle et autres dépôts de la clientèle

Nature des comptes (en K€)	2019	2018
Comptes ordinaires créditeurs	-	-
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
Comptes sur Livret	98 073	77 120
Comptes à terme	42 112	54 748
Bons de caisse	30	30
Autres sommes dues	2 348	3 029
Dettes rattachées	400	1 246
Total	142 963	136 173

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Comptes créditeurs à terme (en K€)	1 961	5 832	4 985	9 672	19 662	-

Note 11 : Titres du marché interbancaire et créances négociables

Nature des comptes (en K€)	2019	2018
C.D.N.	544 967	517 796
B.M.T.N.	10 000	40 000
Titres donnés en pension	-	-
Sous total	554 967	557 796
Dettes rattachées	13	504
Total	554 980	558 300

RÉPARTITION DES RESSOURCES SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Montant en K€	95 063	231 333	83 147	135 424	10 000	0

Note 12 : Comptes de régularisation et autres passifs

Nature des comptes (en K€)	2019	2018
Créditeurs divers	2 081	5 528
Comptes de régularisation	629	721
Retraitement impôts différés passif	2 175	2 040
Retraitement impôts sur le résultat	134	387
Sous total comptes de régularisation	2 938	3 148
Total	5 019	8 676

Note 13 : Provisions pour risques et charges

Nature des provisions (en K€)	2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	2019
Provisions pour pertes et charges	1 738	-	-	1 738
Provisions pour litiges	619	1 009	212	1 416
Provisions pour gages douteux	10	1	3	8
Provisions pour gestion extinctive	2 801	-	2 106	695
Provisions exceptionnelle PSG	-	1 352	-	1 352
Provisions s/ encours sains et clauses de garantie	1 202	500	1 159	543
Provisions pour gestion extinctive CMP Banque	-	-	-	-
Total	6 370	2 862	3 480	5 752

Note 14 : Fonds pour risques bancaires généraux

Le fonds pour risques bancaires généraux reste inchangé au 31.12.2019 et s'établit à 1 068 K€.

Note 15 : Tableau de variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres (en €)	Groupe	Minoritaires	TOTAL
Capitaux propres au 31.12.2017	123 738 414	6	123 738 420
Dotation en capital reçue	1 500	-	1 500
Bonis capitalisés	427 711	-	427 711
Dividendes versés	-	-	-
Dividendes reçus	-	-	-
Variation du % d'intérêts	-	-	-
Impôts différés	843 756	-	843 756
Résultat de l'exercice 2018	4 836 676	-	4 836 676
Capitaux propres au 31.12.2018	129 848 057	6	129 848 063
Dotation en capital reçue	-	-	-
Bonis capitalisés	485 275	-	485 275
Distributions	- 150 000	-	- 150 000
Dividendes reçus	-	-	-
Impôts différés	253 226	-	253 226
Résultat de l'exercice 2019	4 317 958	-	4 317 958
Capitaux propres au 31.12.2019	134 754 516	6	134 754 522

NOTES SUR LE HORS BILAN

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près.

Note 16 : Instruments financiers à terme

Aucun

Note 17 : Engagements donnés et reçus

Engagements (en K€)	2019	2018	Nature des garanties
Engagements donnés	-	7 857	
Engagements de financement	-	-	
Engagements de garantie	-	-	
Garantie à première demande	-	7 857	Garantie données à des établissements de crédits
Engagements reçus	219 870	308 036	
Engagements de refinancement	-	-	
Garanties reçues de la clientèle	-	89 676	Crédits - Cautions et hypothèques
Prêts sur gages	219 870	218 360	Montant de la garantie des Commissaires Priseurs
Engagements sur IFT	-	-	
Total	219 870	315 893	

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près.

Note 18 : Produit net bancaire

Produit Net Bancaire (en K€)	2019	2018
+ Produits des opérations de trésorerie et interbancaires	3 210	2 230
+ Produits des opérations sur titres	1 583	1 838
+ Produits des opérations avec la clientèle	23 024	26 240
Intérêts	19 899	23 228
Commissions	3 125	3 012
+ Produits des opérations du hors bilan	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	3 667	4 089
- Charges sur opérations interbancaires	- 1 013	- 2 424
- Charges sur opérations financières	- 2 592	- 1 414
- Charges sur opérations avec la clientèle	- 1 140	107
- Charges sur opérations du hors bilan	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaire	- 651	- 583
+ Autres produits d'exploitation	3 780	3 239
- Autres charges d'exploitation	-	- 12
Produit Net Bancaire	29 868	33 310

Note 19 : Autres produits d'exploitation non bancaire

Autres produits d'exploitation (en K€)	2019	2018
Revenus des immeubles	2 272	2 029
Produits divers d'exploitation (Charges refacturées)	421	440
Autres produits divers d'exploitation	1 087	770
Total	3 780	3 239

Note 20 : Charges générales d'exploitation

Charges générales d'exploitation (en K€)	2019	2018
Charges de personnel	10 904	10 061
Rémunération du personnel	7 517	7 485
Charges sociales	3 204	3 046
Charges fiscales	815	829
Autres charges de personnel	- 4	- 13
Provisions PSE	- 628	- 1 286
Impôts et taxes	530	733
Services extérieurs	57	44
Location	39	48
Provisions PSE-Baux des agences	-	- 15
Transports et déplacements	18	11
Autres services extérieurs	5 810	7 356
Entretien-Réparation-Fournitures	2 327	2 395
Honoraires extérieurs	2 146	2 506
Autres services extérieurs	2 601	2 610
Provisions PSE coûts annexes	- 1 264	- 155
Transfert de charges PDV	-	-
Total	17 301	18 194

Note 21 : Coût du risque

Coût du risque (en K€)	2019	2018
Opérations avec la clientèle	- 2 803	- 3 720
Dotations nettes sur créances douteuses	- 1 104	- 1 641
Moins-values sur ventes	- 28	- 36
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	- 114	- 1 834
Dotation sur provision pour clause de garantie	-	-
Moins-Values sur créances cédées	- 1 456	- 199
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	- 26	- 10
Pertes exceptionnelles couvertes par provisions	- 75	-
Dotations nettes sur provisions pour décote sur créances restructurées	-	-
Dotations nettes sur provisions pour moratoires sur créances restructurées	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres opérations	- 860	- 393
Provisions d'exploitation	- 1 130	- 551
Autres reprises de provisions	270	158
Total	- 3 663	- 4 113

Au cours de l'année 2019, CMP Banque a cédé, au titre du contrat-cadre de cession conclu en juin 2017, 176 dossiers correspondant à des créances douteuses présentant plus de 180 jours d'impayés ou des créances faisant l'objet d'un plan de surendettement homologué, pour une valeur faciale brute de 3,14 M€ et nette de 1,34 M€. Ces cessions de créances ont engendré une plus-value de cession totale de 0,05 M€. La cession des encours résiduels de crédits sains et douteux a été conclue le 20.12.2019, pour une date d'entrée en jouissance fixée au 1^{er} décembre 2019 pour le cessionnaire. Dans ce cadre, 5 639 créances saines ont été cédées pour une valeur faciale brute de 50,28 M€ et nette de 49,13 M€ tenant compte de la provision de 1,1 M€ constituée fin 2018 ; une moins-value de 1,47 M€ est constatée sur ce segment. Pour les créances douteuses, 184 dossiers ont été cédés, d'une valeur faciale brute de 2,69 M€ et nette de 1,13 M€ engendrant une moins-value de cession de 0,03 M€.

Les cessions de créances sont assorties d'une clause de résolution pour créances non-conformes. Une dépréciation correspondante de 0,50 M€ est enregistrée dans les comptes au 31.12.2019.

Note 22 : Synthèse des provisions

Synthèse des provisions (en K€)	Provisions 2018	Reclassement de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cessions de créances	Provisions 2019
Provisions établissement de crédit	-	-	-	-	-	-
Provisions clients	5 662	-	2 057	- 1 274	- 3 339	3 106
Provisions sur titres de placement	0	-	87	-	-	87
Provisions sur titres de participation	-	-	-	-	-	-
Provisions pour dépréciations d'actif immobilisé	330	-	-	- 305	-	25
Provisions débiteurs divers	64	-	27	- 25	-	66
Provisions pour risques et charges	6 386	-	1 569	- 2 409	- 1 145	4 401
Total	12 442	-	3 740	- 4 013	- 4 484	7 685

Note 23 : Régime fiscal

Le Groupe Crédit Municipal de Paris a opté pour le régime de l'intégration fiscale. L'option a été renouvelée à la fin de l'exercice 2018 pour une nouvelle période de 5 ans.

L'impôt sur les sociétés a été calculé au taux de 28% sur les 500 000 premiers euros et 31% au-delà.

Les impôts différés passifs concernent la réévaluation de l'immeuble d'exploitation du Crédit Municipal de Paris restant à amortir. Celle-ci bénéficie d'une fiscalisation différée. Les impôts différés actifs concernent principalement les provisions non déductibles fiscalement (provisions pour gestion extinctive CMP Banque).

La charge d'impôts différés impacte le résultat consolidé à hauteur de 134 538 €.

	Taux impôt	Capitaux propres	Total	Impôt	Résultat net
Résultat consolidé			5 817 950		5 817 950
Impôts Société			1 510 200	1 510 200	
Impôts Différés			134 538	134 538	
Dégrèvement fiscal					-
Base			7 462 688	1 644 738	5 817 950

	Taux impôt	Capitaux propres	Résultat brut	Impôt	Résultat net
Base impôts différés 2018	33,33%		- 6 121 396	- 2 040 465	- 4 080 931
Base impôts différés 2019	31,00%		7 016 139	2 175 003	4 841 136
Résultat fiscal 2019	31,00%		6 016 314	1 850 057	4 166 257
Régularisation ID				- 10 442	10 442
Résultat non fiscalisé			1 406 938		1 406 938
Bonis prescrits			- 708 041	- 218 022	- 490 019
Crédit d'impôt mécénat			- 147 266	- 147 266	-
Crédit d'impôt compétitivité et emploi				-	-
Contribution sociale 3,3%			-	35 873	- 35 873
Total			7 462 688	1 644 738	5 817 950

Note 24 : Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE)

Le Crédit Municipal de Paris a bénéficié en 2019 d'un reliquat de crédit d'impôt ayant pour objet l'amélioration de sa compétitivité. Il s'agit d'une régularisation concernant l'exercice 2017.

Note 25 : Éléments exceptionnels

Nature des comptes (en K€)	2019	2018
Charges exceptionnelles	1 440	172
Moins-values sur cession actifs	-	-
Moins-values sur réalisation de gages	-	-
Titres annulés sur exercices antérieurs	30	21
Indemnités pour gage détériorés	22	17
Autres pertes exceptionnelles	1 388	134
PDV Charges réglées	-	-
PDV Dotation/reprise de provisions	-	-
Produits exceptionnels	1 437	90
Mandats annulés sur exercices antérieurs	62	35
Recouvrements après admission non valeur	-	-
Produits exceptionnels divers	1 375	55
Résultat exceptionnel	- 3	- 82

AUTRES INFORMATIONS

Effectifs

L'effectif pourvu en équivalent temps plein au 31.12.2019 est de 140,10 ETP.

Rémunérations

Le montant des jetons de présence distribués aux administrateurs de CMP Banque au titre de l'exercice 2019 respecte le cadre de l'enveloppe allouée de 36 K€ votée par l'Assemblée générale.

Honoraires des commissaires aux comptes

Montant en € HT	KPMG	Grant Thornton	Total
Audit Maison Mère	50 000	45 000	95 000
Audit Filiale	70 000		70 000
Services autres que la certification des comptes	2 000	0	2 000
	122 000	45 000	167 000



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



29, rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine
France

Crédit Municipal de Paris Etablissement Public Administratif (E.P.A.)

Siège social : 55, rue des Francs Bourgeois - 75004 Paris
Capital social : € 47 000 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'attention du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris (E.P.A.),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du Crédit Municipal de Paris (E.P.A.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Cession du portefeuille de créances

Risque identifié

Dans le contexte de la gestion extinctive de CMP Banque, plusieurs opérations sont intervenues en fin d'année 2019.

- CMP Banque a procédé à la cession de l'intégralité de son portefeuille de créances, d'une valeur nette comptable de 50,3 M€ à deux fonds commun de titrisation (FCT) pour un prix de cession de 48,7 M€.
- CMP Banque s'est porté acquéreur de 5% des parts principales et des parts subordonnées émises par le FCT pour un montant total de 2,4 M€.
- L'emprunt subordonné souscrit auprès du Crédit Municipal de Paris pour un montant de 10 M€ a été remboursé par anticipation. Ce remboursement anticipé a entraîné la constatation d'une soulte intragroupe pour un montant de 1,6 M€.

Ces opérations ayant une incidence significative sur le bilan et le compte de résultat du Groupe CMP, nous les avons considérées comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu et examiné l'ensemble de la documentation juridique, financière et comptable de chacune de ces opérations.

Nous nous sommes assurés de la correcte traduction comptable de ces opérations, en particulier :

- L'enregistrement de la sortie du portefeuille de créances et de l'encaissement du prix de cession dans le poste Coût du risque ;
- Le classement des parts de Fonds Commun de Titrisation acquises dans la catégorie Titres de placement ;
- L'élimination des produits et charges intragroupes relatifs à la soulte sur emprunt subordonné.

Nous avons vérifié que ces opérations font l'objet d'une information suffisante et appropriée dans les états financiers et leurs annexes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes du Crédit Municipal de Paris par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance du 2 janvier 2007 pour le cabinet KPMG S.A. et du 23 mai 2013 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG S.A. était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la 7^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directeur Général.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel

permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour

exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 28 février 2020

Neuilly-Sur-Seine, le 28 février 2020

KPMG S.A.

Grant Thornton



Ulrich Sarfati
Associé



Leslie Fitoussi
Associé

Rapport de gestion

CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

2019 est la quatrième année de mise en œuvre du plan stratégique « 2020 En Action » dont l'ambition est d'amplifier la dynamique de changement qui anime le Crédit Municipal de Paris depuis sa création.

L'exercice 2019 a été décisif pour le déploiement du plan stratégique de l'établissement avec la mise en place de la nouvelle organisation de la direction Prêt sur gage, la poursuite des travaux d'aménagement concernant l'accueil physique des clients, l'accroissement d'espaces dédiés à la location immobilière et à la location d'espace de conservation ou bien le renforcement de la notoriété du Crédit Municipal de Paris pour attirer de nouvelles clientèles. La solidité de la situation financière du Crédit Municipal de Paris et la robustesse du modèle économique que confirment les résultats de l'exercice 2019 ainsi que sa place dominante dans l'octroi des prêts sur gage constituent de solides atouts pour poursuivre ce plan de transformation et de rénovation en profondeur. C'est dans ce contexte que le Crédit Municipal de Paris accompagne également pleinement sa filiale bancaire dans le cadre de la gestion extinctive décidée en juin 2015, une transmission universelle de patrimoine étant prévue en 2020.

L'ACTIVITÉ EN 2019

Dans un environnement de taux historiquement bas et de hausse du cours de l'or, le Crédit Municipal de Paris confirme sa solidité financière et la robustesse des fondamentaux de son cycle d'exploitation. L'activité de prêt sur gage maintient son niveau de CA (18,16 M€) alors que la fin d'exercice a été marquée par une diminution du flux de clientèle causée par le mouvement social contre la réforme des retraites. Les produits financiers atteignent un niveau exceptionnel en raison du remboursement par anticipation du prêt subordonné par CMP Banque, soit 1,641 M€ de revenus supplémentaires. Après des résultats en repli en 2018, les revenus des activités de vente et de conservation sont de nouveau en augmentation. Enfin les revenus des locations progressent de manière plus forte que l'année précédente (+11,32% au lieu de +6,86%). Ces constats légitiment les axes de développement du plan stratégique visant à renforcer l'attractivité du prêt sur gage, dynamiser l'encours de prêt et à développer l'ensemble des autres revenus d'exploitation. Le niveau de l'encours de prêt sur gage dépasse au 31 décembre la barre des 215 M€ (215,90 M€) : il est constaté un effet contraire entre l'accroissement des renouvellements (+4,41 M€ entre 2019 et 2018) et la réduction des nouveaux engagements (-2,31 M€ entre 2018 et 2019) ; le nombre de dégagements augmente (+3,930 M€ entre 2018 et 2019) tout en restant significativement inférieur au nombre d'engagements (52 543 dégagements pour 64 654 engagements). Le nombre de contrats en cours au 31 décembre est en progression

de 2,50% (197 291 en 2019 contre 196 802 en 2018) pour un montant moyen comparable en 2019 (1 097,96 €) à celui de 2018 (1 097,74 €).

Le volume des ventes enregistre une diminution en nombre de contrats (8 166 contrats mis en vente en 2019 contre 8 699 en 2018 soit -6,1%), moins de ventes ayant été organisées en 2019 (76) qu'en 2018 (77). Pour autant le montant des adjudications progresse entre les deux exercices (12,22 M€ en 2019 contre 11,33 M€ en 2018 soit +7,86%) ainsi que les bonis versés aux clients (2,65 M€ en 2018 contre 3,36 M€ en 2019 soit +26,80%). Ces résultats s'expliquent d'une part par la progression des ventes en ligne via Interencheres et d'autre part par l'augmentation du cours de l'or.

S'agissant des activités de placement et de refinancement, le maintien de niveaux d'intérêt très bas, voire négatifs, impacte fortement le profil des résultats financiers, d'une part en réduisant significativement les revenus financiers au fur et à mesure qu'arrivent à échéance les placements les plus anciens, d'autre part en allégeant très fortement la charge d'intérêts des refinancements nouvellement contractés. Dans ce contexte, l'objectif de maintien de la performance de la stratégie de placement et de refinancement dans le respect des obligations prudentielles et réglementaires constitue un axe majeur du projet stratégique.

Les autres revenus d'exploitation connaissent une évolution similaire : le produit des immeubles augmente de 11,32% (2,272 M€ en 2019 contre 2,041 M€ en 2018) grâce à la mise en location des derniers espaces disponibles ; les revenus tirés des activités de conservation sont en progression de 9,04% grâce à la mise à disposition de nouvelles réserves privatives et à la climatisation de 9 alvéoles. En 2019, la direction de l'accompagnement budgétaire et de l'innovation sociale (ABIS) a connu un maintien du niveau de fréquentation des nouveaux publics entrants (1 534 Franciliens en 2019 pour 1 566 en 2018). De plus, près de 2 560 bénéficiaires ont un accompagnement personnalisé en cours. Par ailleurs la direction ABIS a engagé plusieurs chantiers structurants afin d'améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur (formation des bénévoles, nouveau système d'information, nouveau parcours bénéficiaire, réorganisation des compétences et des périmètres). Son offre d'information collective a été renforcée et l'application Pilote Budget a été téléchargée plus de 30 000 fois au cours de l'année 2019.

Les sources extérieures de financement de la direction ABIS ont faiblement chuté (-2% entre 2018 et 2019) et la diminution du financement par les conseils départementaux est compensée en grande partie par la subvention obtenue dans le cadre du renouvellement de la labellisation « Point Conseil Budget ».

LE PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

Au 31.12.2019, le PNB atteint 27,15 M€, en progression de +9,65% par rapport à 2018 (24,76 M€).

Cette progression résulte ainsi de l'évolution contrastée des éléments suivants :

- la marge nette sur intérêts affiche une progression de 2,347 M€ (+12%) et s'établit à 21,51 M€ en 2019 contre 19,16 M€ en 2018 ; cette progression résulte du maintien d'un contexte général favorable de baisse des taux dont l'effet récessif est grandement plus marqué sur les conditions de refinancement que sur l'activité de crédit :
 - le produit des intérêts et assimilés est en augmentation (+5%) s'établissant à 23,6M€ en 2019 contre 22,5 M€ en 2018, en raison d'une part du paiement d'une soulte par CMP Banque dans le cadre du remboursement anticipé d'un emprunt (+0,98 M€ sur l'ensemble des opérations de trésorerie et interbancaires) et de la progression des intérêts perçus des prêts sur gage (+0,11 M€ entre les deux exercices) ;
 - les intérêts et charges assimilées poursuivent leur baisse (2,08 M€ en 2019 contre 3,36 M€ en 2018, soit -38%) résultant de la poursuite en 2019 du mouvement général de baisse des taux interbancaires ;
- une très légère augmentation du montant des commissions perçues (2,12 M€ en 2019 contre 2,10 M€ en 2018, soit +0,83%) ; cette hausse résulte de la progression des renouvellements durant l'année 2019 ;
- une très légère augmentation également des autres produits d'exploitation (3,74 M€ en 2019 contre 3,73 M€ en 2018 soit +0,26%) dégagée grâce à la hausse des revenus de location immobilière et de conservation alors que les subventions au profit de la direction ABIS sont en léger retrait.

LES FRAIS GÉNÉRAUX

Ils augmentent globalement de 3,40% (18,34 M€ en 2019 contre 17,73 M€ en 2018) sous l'effet de l'évolution convergente des différents postes suivants :

- l'accroissement des charges de personnel de 0,44 M€ (9,00 M€ en 2019 contre 8,56 M€ en 2018, soit +5%) résultant essentiellement de la création de quatre postes et du renforcement de l'encadrement du Crédit Municipal ;
- la progression des dépenses au titre de l'entretien de l'informatique de 127 K€ de 0,3 M€ (5,6 M€ en 2018 contre 5,3 M€ en 2015, soit +5,2%) résultant de la mise en place de nouveaux outils pour les services (Access pour la direction ABIS, outils de suivi des marchés pour la gestion de trésorerie et Safewatch pour le contrôle) ;
- l'augmentation des charges de gardiennage de 106 K€ due à une sollicitation plus forte du prestataire qui assure dorénavant les permanences de nuit et dont l'effectif a été renforcé lors des gardes du week-end.

LE COÛT DU RISQUE

Le coût du risque, structurellement faible en raison de la garantie que constituent les gages détenus par le Crédit Municipal de Paris au titre des prêts consentis, diminue de 61% (0,09 M€ en 2019 contre 0,24 M€ en 2018).

RÉSULTATS

Le résultat d'exploitation s'établit en 2019 à 8,71 M€ en augmentation de 1,97 M€ par rapport à 2018 (6,78 M€), soit + 28,47%, en raison principalement de la marge nette sur intérêts. Le

coefficient d'exploitation passe ainsi en 2019 à 67,6% contre 71,6% en 2018 et reste donc au voisinage de l'objectif de 70% fixé dans le plan stratégique.

Le résultat courant avant impôt s'établit à 10,2 M€. Compte tenu de la transmission universelle de patrimoine (TUP) de CMP Banque au profit du Crédit Municipal de Paris prévue en 2020, une partie de la dépréciation au bilan sur les titres CMP Banque a été reprise, à hauteur de 1,5 M€. Cette reprise partielle est justifiée par les aléas inhérents à un tel processus de TUP.

Le résultat net comptable affiche un excédent de 8,70 M€. Ce résultat est en augmentation de 77,55% par rapport à 2018 (4,90 M€).

Il est proposé au COS de l'affecter aux réserves à hauteur de 8 544 798,40 € et en report à nouveau pour 150 000 €.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES ET DU RATIO DE SOLVABILITÉ

Le ratio sur fonds propres de base s'établit fin décembre 2019 à 28,07% soit bien au-delà du seuil minimal réglementaire de 8%.

PARTICIPATION DES SALARIÉS

Le Crédit Municipal de Paris, établissement public communal de crédit et d'aide sociale, n'a aucun régime de participation des salariés aux bénéfices. Il n'existe pas d'accord sur l'intéressement.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DU 31 DÉCEMBRE 2019

Le 31 janvier 2020, la Banque Centrale Européenne a informé le Crédit Municipal de Paris que l'agrément bancaire de sa filiale CMP Banque serait retiré à compter du 12 février 2020, ce qui permettra d'accélérer le calendrier devant conduire à la transmission universelle de patrimoine (article 1844-5 du code civil) de CMP Banque au profit de sa maison mère, le Crédit Municipal de Paris.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Crédit Municipal de Paris n'a pas d'activité en matière de recherche et de développement et n'est pas à ce jour engagé dans des actions de développement durable. Sa mission principale et historique, adossée au monopole légal du prêt sur gage, est de combattre l'usure ; elle s'est renforcée par un approfondissement et une diversification de l'offre de service favorisant l'émancipation financière des ménages en difficultés (accessibilité aux services bancaires, Point Conseil Budget, microcrédit). Le Crédit Municipal de Paris s'attache ainsi à faire émerger et promouvoir des outils de finance sociale innovants, au service d'un développement durable et solidaire.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Le Crédit Municipal de Paris n'est pas soumis aux dispositions de l'article D.441-4 du code de commerce.

Le retard de paiement des fournisseurs observé sur l'exercice 2019 est compris entre :

- 1 et 15 jours pour 15,50% des factures reçues ;
- entre 16 et 30 jours pour 2,84% des factures reçues ;
- entre 31 et 60 jours pour 1,36% des factures reçues ;
- supérieur à 60 jours pour 0,82% des factures reçues.

LA RÉPARTITION PAR TRANCHE EST INDIQUÉE DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS POUR LES FACTURES PAYÉES :

RETARD DE PAIEMENT : Factures payées	de 1 à 15 jours	de 16 à 30 jours	de 31 à 60 jours	supérieur à 60 jours	TOTAL
Nombre de factures payées	284	52	25	15	376
Montant	1 204 684,02	125 286,01	6 518,16	115 354,93	1 451 843,12
En% du nombre de factures reçues (1 832)	15,50%	2,84%	1,36%	0,82%	20,52%

LA RÉPARTITION PAR TRANCHE EST INDIQUÉE DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS POUR LES FACTURES EN ATTENTE DE RÈGLEMENT :

RETARD DE PAIEMENT : Factures non payées	de 1 à 15 jours	de 16 à 30 jours	de 31 à 60 jours	supérieur à 60 jours	TOTAL
Nombre de factures non payées	4	1	4	8	17
Montant total	13 892,19	6 690	15 374,85	12 831,54	48 788,58
En% du nombre de factures reçues (1 832)	0,22%	0,05%	0,22%	0,44%	0,93%

AUTRES INFORMATIONS

Le CMP ne finance ou distribue aucun des prêts tels que définis au III de l'article 80 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et bénéficiant à ce titre de garanties publiques.

Selon les termes de l'article 514-1 du Code monétaire et financier, « les caisses de crédit municipal sont des établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale ». Le ressort géographique et l'implantation du Crédit Municipal de Paris sont donc nécessairement et exclusivement adossés à sa dimension communale. De ce fait, il n'a aucune implantation et n'exerce aucune activité en dehors de Paris non plus que dans les États ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du code général des impôts.

S'agissant d'un établissement public administratif, la politique et les pratiques de rémunération du Crédit Municipal de Paris s'inscrivent dans le cadre et les limites des règles qui s'imposent aux emplois publics et assimilés, conformément aux dispositions statutaires applicables.

CONCLUSION

Le Crédit Municipal de Paris affiche en 2019 un résultat excédentaire confirmant la robustesse du modèle économique et des fondamentaux du cycle d'exploitation de l'établissement.

En engageant dès 2016 un vaste chantier de modernisation (plan stratégique « 2020 En Action »), le Crédit Municipal de Paris entend conjuguer croissance et performance financière au service de sa vocation sociale, développer de nouveaux services financiers et solidaires, offrir des services flexibles, innovants et bienveillants, renforcer son attractivité et la notoriété de ses services, moderniser son organisation et valoriser ses ressources humaines.

Ces orientations, portées par l'engagement de tous les collaborateurs de l'établissement, doivent permettre de conforter, en s'affirmant comme un service public exemplaire et innovant, la vocation sociale et solidaire de l'établissement au service de tous les Franciliens.

Le Crédit Municipal de Paris continue d'accompagner pleinement sa filiale dans le processus de gestion extinctive jusqu'à la transmission universelle de patrimoine prévue en avril 2020.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES

RATIO DE FONDS PROPRES

En milliers d'euros

État CA	2019
Capital	47 000
+/- Réserves et report à nouveau	79 640
Fonds pour risques bancaires généraux	0
+/- Résultat intermédiaire	0
- Immobilisations incorporelles	-972
- Investissement important dans des entités du secteur financier.	-34 425
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE I	90 243
TOTAL DES FONDS PROPRES	90 243

EXIGENCES DE FONDS PROPRES

En milliers d'euros

EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT	Total exp. brutes	Total exp. nettes	Total pondéré	Exigences FP
Total exigences de Fonds Propres	847 132	801 683	281 340	22 507
Adm. centrales & banques centrales	185 970	185 970	0	0
Établissements de crédit	356 345	356 345	71 269	5 701
Entreprises	0	0	0	0
Clientèle de détail	213 834	213 834	160 375	12 830
Autres éléments	77 792	35 515	34 731	2 779
Expositions en défaut	13 065	9 893	14 839	1 187
Actions	126	126	126	10

EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL	Total expositions	Exigences FP
Total exigences de Fonds Propres	45 789	3 663
Total des activités bancaires		0
Total des activités bancaires en approche de base	45 789	3 663
Total des activités bancaires en approche de mesure standard		0
Total des activités bancaires en approche de mesure avancée		0
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE	327 129	26 170

RATIO DE SOLVABILITÉ S/FONDS PROPRES DE BASE	27,59%
--	--------

RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME – LCR

En milliers d'euros

Coussin de liquidité	36 436
Total des sorties	106 765
Entrées de trésorerie entièrement exemptées	
Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%	
Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%	403 355
Réduction correspondant aux entrées de trésorerie entièrement exemptées	
Réduction correspondant aux entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%	
Réduction correspondant aux entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%	80 073
Sortie nette de trésorerie	26 691
Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	136,51%

À fin décembre 2019, le ratio de liquidité à court terme s'établit à 136,51 % pour une exigence fixée à 100%.

RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	2015	2016	2017	2018	2019
Capital en fin d'exercice	47 000 000,00	47 000 000,00	47 000 000,00	47 000 000,00	47 000 000,00
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaire hors taxe (PNB)	23 534 544,20	23 745 705,36	24 081 155,04	24 760 872,31	27 145 406,00
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	10 822 489,45	9 707 289,09	6 136 156,19	9 740 330,29	13 009 695,00
Impôts sur les bénéfices	2 369 756,00	-216 636,21	767 857,27	1 790 656,13	1 510 199,79
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-35 586 997,10	6 881 234,41	4 033 205,21	4 905 437,42	8 694 798,40
Résultat distribué en application de l'article L514-4 du Code monétaire et financier	320 000,00	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	118	132	134	140,5	146,5
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 067 164,50	4 419 736,06	5 031 712,09	5 607 299,57	5 819 799,64
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	1 835 387,78	1 923 531,45	2 250 246,94	2 359 973,62	2 550 616,60

ÉTATS FINANCIERS PUBLIABLES DU CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

BILAN

En euros

Bilan actif (en €)	2019	2018
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	42 276 336,44	7 834 153,15
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	500 096 864,01	515 003 870,04
Opérations avec la clientèle	223 725 338,07	222 617 506,61
Crédits-bail et location avec option d'achat	-	-
Obligations et autres titres de revenu fixe	409 202,26	31 738 046,38
Obligations et autres titres de revenu variable	-	-
Participations et activité de portefeuille	203 420,11	185 467,12
Parts dans les entreprises liées	35 424 940,00	33 924 940,00
Immobilisations incorporelles	972 027,28	904 933,98
Immobilisations corporelles	29 144 684,66	29 979 512,37
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Autres actifs	5 633 787,52	4 531 273,95
Comptes de régularisation	193 266,62	271 262,31
Total	838 079 866,97	846 990 965,91

En euros

Bilan passif (en €)	2019	2018
Caisse, Banques centrales, C.C.P.		48,40
Dettes envers les établissements de crédit	-	20 431 506,85
Opérations avec la clientèle	142 963 865,37	135 291 497,52
Dettes représentées par un titre	554 979 831,96	558 299 983,74
Autres passifs	1 492 446,61	4 825 430,61
Comptes de régularisations	211 205,71	89 351,04
Provisions pour risques et charges	3 097 559,32	1 748 262,50
Dettes subordonnées	-	-
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	-	-
Capitaux propres hors F.R.B.G.	135 334 958,00	126 304 885,25
Capital souscrit	47 000 000,00	47 000 000,00
Primes d'émission	-	-
Réserves	39 521 182,65	34 280 470,88
Écart de réévaluation	40 118 976,95	40 118 976,95
Provisions réglementées et subventions d'investissement	-	-
Report à nouveau (+ / -)	-	-
Résultat de l'exercice (+ / -)	8 694 798,40	4 905 437,42
Total	838 079 866,97	846 990 965,91

HORS BILAN

En euros

Hors Bilan (en €)	2019	2018
Engagements donnés	-	7 857 142,84
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	7 857 142,84
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus	219 870 028,17	218 359 981,43
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
Engagement de financement reçus	-	-
Engagements de garanties reçus de la clientèle	219 870 028,17	218 359 981,43
Engagements sur instruments financiers à terme	-	-
Total	219 870 028,17	226 217 124,27

COMPTE DE RÉSULTAT

En euros

Compte de résultat (en €)	2019	2018
+ Intérêts et produits assimilés	23 589 206,43	22 529 280,96
- Intérêts et charges assimilées	- 2 080 003,02	- 3 367 361,74
+ / - Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	-	-
+ Revenus des titres à revenu variable	-	-
+ Commissions	2 121 622,24	2 103 966,82
- Commissions	- 57 344,04	- 71 805,91
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-	-
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-	-
+ Autres produits d'exploitation	3 742 435,99	3 732 843,12
- Autres charges d'exploitation	- 170 511,35	- 166 050,94
Produit Net Bancaire	27 145 406,25	24 760 872,31
- Charges générales d'exploitation	- 15 407 304,03	- 14 937 395,80
- Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	- 2 933 715,14	- 2 799 827,97
Résultat brut d'exploitation	8 804 387,08	7 023 648,54
+ / - Coût du risque	- 94 756,32	- 244 408,77
Résultat d'exploitation	8 709 630,76	6 779 239,77
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	1 500 000,00	-
Résultat courant avant impôt	10 209 630,76	6 779 239,77
+ / - Résultat exceptionnel	- 4 632,57	- 83 146,22
- Impôt sur les bénéfices	- 1 510 199,79	- 1 790 656,13
+ / - Dotations / Reprises de F.R.B.G. et provisions réglementées	-	-
Résultat net de l'exercice	8 694 798,40	4 905 437,42

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019

1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes du Crédit Municipal de Paris ont été établis conformément aux principes de la profession bancaire et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 applicable aux établissements de crédit. Les principales méthodes comptables adoptées par l'établissement sont les suivantes :

1.1. GÉNÉRALITÉS : LA SÉPARATION DES EXERCICES

Les opérations sont comptabilisées en respectant le principe de séparation des exercices. Les intérêts et commissions assimilées sont calculés au *pro rata temporis* jusqu'à la date d'arrêté et sont comptabilisés dans le compte de résultat.

1.2. PRINCIPES PAR CATÉGORIES

1.2.1. Réescompte

Les intérêts courus non échus et les droits de garde des prêts sur gage sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au *pro rata temporis* jusqu'à la date d'arrêté, et comptabilisés dans le compte de résultat. Les intérêts perçus sur les opérations de placements de l'établissement sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au *pro rata temporis* jusqu'à la date d'arrêté, et comptabilisés dans le compte de résultat. Les droits de garde de l'activité de conservation d'objets d'art CC ART (anciennement Munigarde) sont également réescomptés mensuellement, ils sont calculés au *pro rata temporis* jusqu'à la date d'arrêté, et comptabilisés dans le compte de résultat.

1.2.2. Comptabilisation des créances douteuses et provisionnement

Le règlement n°2014-07 de l'ANC du 26 novembre 2014 définit les critères du classement des créances douteuses au bilan. Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution. Le déclassement en encours douteux s'opère systématiquement, de façon forfaitaire, lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins. La comptabilisation des créances douteuses des prêts sur gage répond aux normes réglementaires et bancaires. Les intérêts des prêts sur gage sont provisionnés à 100%, dès le troisième mois de retard. Le capital est provisionné selon un taux forfaitaire dont la pertinence est vérifiée et ajustée si besoin est chaque semestre au regard des pertes subies sur les trois dernières années glissantes.

1.2.3. Comptes épargne souscrits par des particuliers

Les intérêts des comptes sur livret sont liquidés en fin d'année, sauf lors de la clôture du compte où ils sont arrêtés au *pro rata temporis* de l'année en cours. Les intérêts des comptes à terme sont versés à l'échéance, sauf en cas de clôture anticipée où ils sont versés au *pro rata temporis* de la durée du contrat. Les intérêts courus non

échus des comptes sur livret et comptes à terme sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au *pro rata temporis* jusqu'à la date d'arrêté, et comptabilisés dans le compte de résultat.

1.2.4. Opérations sur titres

Sont considérées comme titres de transaction, les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois. Au 31.12.2019, le Crédit Municipal de Paris ne détient aucun actif relevant de cette catégorie.

Sont considérés comme titres de placement, les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Ces titres sont enregistrés à l'acquisition pour leur valeur d'achat (valeur nominale, prime d'acquisition et coupon couru). La prime d'acquisition fait l'objet d'un étalement sur la durée de détention. Une provision pour dépréciation doit être comptabilisée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable. Au 31.12.2019, le Crédit Municipal de Paris ne détient plus de portefeuille d'actif liquide de haute qualité.

Sont considérés comme titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable. Au 31.12.2019, le Crédit Municipal de Paris ne détient plus de titres d'investissement.

Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle. À la clôture de l'exercice, le Crédit Municipal de Paris détient 99,99% des parts de CMP Banque, dont la valeur d'utilité est de 35 425 K€. Celle-ci tient compte du montant net des fonds propres de CMP Banque à la fin de la gestion extinctive.

1.2.5. Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'ANC du 26 novembre 2014.

Ainsi, les engagements sont enregistrés dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, destinés à gérer le risque global de taux, sont inscrits *pro rata temporis* dans le compte de résultat à la rubrique « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

À la clôture de l'exercice, les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à des éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts. La règle de la symétrie s'applique également pour les échanges de taux d'intérêt. Ainsi le différentiel d'intérêt couru latent est comptabilisé *pro rata temporis* dans le compte de résultat, et la plus ou moins-value latente corrigée du montant du réescompte est également enregistrée. Cependant, la prise en compte de ce montant diffère selon l'élément couvert. Les plus et moins-values latentes des opérations couvertes, évaluées à leur valeur nominale (prêts, emprunts, titres d'investissement) n'ayant pas été traduites en comptabilité, la plus ou moins-value

latente constatée sur le contrat d'échange de taux n'a pas à être prise en compte. En revanche, les gains et pertes provenant des couvertures effectuées sur les titres de placement sont pris en compte pour le calcul des provisions. Les produits et charges afférents à ces opérations sont comptabilisés, de manière symétrique, dans la même rubrique que les produits et les charges sur les éléments couverts. Le Crédit Municipal de Paris ne détient aucun instrument financier à terme au 31.12.2019.

1.2.6. Congés payés

La prise des congés payés au Crédit Municipal de Paris se faisant du 1^{er} janvier au 31 mars de l'année suivante, une provision constituée des soldes des congés du personnel non titulaire restant à prendre au 31.12.2019 est comptabilisée, dans les charges générales d'exploitation par variation entre deux exercices.

1.2.7. Immobilisations incorporelles et corporelles

En application de l'ANC 2014-07, la méthode choisie pour évaluer les actifs a consisté à calculer la juste valeur d'un actif à la date de première application, et de la ventiler par composants. Sur la base des éléments d'actif analysés, seul l'immeuble a été identifié et valorisé par composants. Les acquisitions de l'exercice liées à cet immeuble sont ventilées selon les mêmes composants.

1.2.8. Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre :

- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine ;
- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

1.2.9. Engagements relatifs aux retraites et comptes épargne temps

Les engagements de retraite et les comptes épargne temps ne font l'objet d'aucun provisionnement et ne donnent pas lieu à l'enregistrement d'engagement hors bilan.

Le Crédit Municipal de Paris ne gère aucun régime à prestations définies et ne participe pas à des régimes de retraite par capitalisation. En revanche, l'employeur cotise régulièrement aux régimes de retraite selon le statut des agents concernés (pension civile État, CNRACL, URSSAF).

1.2.10. Modes et méthodes d'évaluation des produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise au cours de l'exercice, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

1.2.11. Engagements sociaux

Le Crédit Municipal de Paris n'a aucun régime de participation des salariés aux bénéficiaires. Il n'existe pas d'accord sur l'intéressement, ni aucune indemnité de fin de carrière au sein du Crédit Municipal de Paris.

Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions, l'établissement adhérent au CNAS.

1.2.12. Réévaluation

La réévaluation a été calculée en 1988 sur les immeubles pour une valeur de 40 M€, avec un différé d'impôts sur une durée de 44 ans.

1.2.13. Informations sur les transactions entre les parties liées

En application du règlement de l'ANC 2014-07, l'ensemble des opérations avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 31 janvier 2020, la Banque Centrale Européenne a informé le Crédit Municipal de Paris que l'agrément bancaire de sa filiale CMP Banque serait retiré à compter du 12 février 2020, ce qui permettra d'accélérer le calendrier devant conduire à la transmission universelle de patrimoine (article 1844-5 du code civil) de CMP Banque au profit de sa maison mère le Crédit Municipal de Paris.

3. CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ou de présentation des états financiers au cours de l'exercice écoulé.

4. NOTES SUR LE BILAN

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près.

A. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS

En milliers d'euros

Nature des créances (en K€)	2019	2018
Compte ordinaires	384 659	369 951
Compte et Prêts à terme	115 000	134 042
Créances rattachées	438	992
Prêts subordonnés à terme	-	10 000
Créances rattachées Prêts subordonnés	-	19
Total	500 097	515 004

Le volume des créances sur les établissements de crédit diminue de 2,89% sous l'effet d'une baisse sensible de 14,20% du montant des encours sur les comptes et prêts à terme tandis que le volume des comptes sur livrets connaît une hausse de 39,75%. Le concours du Crédit Municipal de Paris au refinancement de CMP Banque a pris fin au mois de décembre marquant une nouvelle étape dans la gestion extinctive de la filiale.

DURÉE RESTANT À COURIR

En milliers d'euros

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Compte et prêts à terme (en K€)	10 000	5 000			100 000	-

B. EMPLOIS DE LA CLIENTÈLE

INVENTAIRE (MONTANT NET DE PROVISIONS)

En milliers d'euros

Nature des encours (en K€)	2019	2018
Prêts sur gages	208 946	207 559
Valeurs non imputées	-	-
Créances douteuses*	5 768	6 090
Créances rattachées	9 012	8 968
Total	223 726	222 617

L'encours brut des prêts sur gages est en légère augmentation (+0,67%) et s'établit en 2019 à 208,95 M€.

ÉTATS DE PROVISIONS SUR CRÉANCES DOUTEUSES

En milliers d'euros

Nature des encours (en K€)	Encours brut sur créances douteuses	Provisions	Reprises	Encours net sur créances douteuses
Prêts sur gages	6 954	1 394	207	5 767
Déclassement par contagion	2 956	-	-	2 956
Créances de plus de trois mois	2 868	264	207	2 811
Gages douteux	1 130	1 130	-	-
Comptes débiteurs	-	-	-	-
Créances rattachées	1 919	2 432	513	-
Total	8 873	3 826	720	5 767

Les provisions sur gages douteux sont stables entre 2018 et 2019.
Les provisions sur les intérêts dûs progressent entre 2018 et 2019 de 3,92%.

Le risque de non-recouvrement étant mesuré à partir de la constatation des pertes effectivement enregistrées sur les gages mis en vente au cours de l'exercice courant et des quatre exercices antérieurs, le taux de dépréciation calculé par le rapport des pertes constatées au montant de l'encours de prêts s'établit à 1,97% en 2019 soit une baisse de trois points par rapport à 2018.

RÉPARTITION DES CRÉDITS SAINS (HORS CRÉANCES RATTACHÉES) SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

En milliers d'euros

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Montant (en K€)	16 742	30 901	52 333	108 970		

C. TITRES DE PARTICIPATION ET OPÉRATIONS SUR TITRES

Ils se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros

	Valeur brute 2019	Provisions sur dépréciation	Reprises sur dépréciation	Valeur nette 2019	Valeur nette 2018
Titres de participation (en K€)					
CMP Banque	84 037	50 112	1 500	35 425	33 925
Microfinance	25	-	-	25	25
ABC Microfinance	25	-	-	25	25
Microdon SAS	50	-	-	50	50
Don Boule de neige	20	-	-	20	20
Elogie SIEMP	6	-	-	6	6
Certificat d'associé (en K€)					
FGDR	77	-	-	77	59
Total	84 240	50 112		35 628	34 110
Opérations sur titre (en K€)					
Obligations et autres titres cotés					31 101
Créances rattachées					216
Total					31 317

Le Crédit Municipal de Paris ne détient plus d'obligations au 31/12/2019 alors qu'il en détenait 31 M€ au 31/12/2018, le Crédit Municipal de Paris ayant recours au mécanisme permettant d'augmenter le niveau de liquidité auprès de la Banque de France pour satisfaire ses obligations de détention d'actifs liquides de haute qualité.

D. IMMOBILISATIONS

Par convention, les cessions de l'exercice sont présentées en signe négatif. Les immobilisations figurent au bilan pour leur prix d'acquisition.

En milliers d'euros

Nature des immobilisations (en K€)	Valeur brute 2019	Acquisitions de l'exercice	Virements de poste à poste	Cession de l'exercice	Valeur brute 2018
Immobilisations incorporelles	2 707	40	98	- 709	3 278
Terrains et constructions	40 945	-	-	-	40 945
Immobilisations hors exploitation	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	29 739	986	59	- 252	28 946
Immobilisations en locations	623	-	-	-	623
Immobilisations incorporelles en cours	471	420	- 98	-	149
Immobilisations corporelles en cours	115	149	- 59	-	25
Total	74 600	1 595	-	- 961	73 966

E. AMORTISSEMENTS

En milliers d'euros

Nature des immobilisations (en K€)	Valeur brute 2019	Cessions de l'exercice	Amortissement de l'exercice	Valeur brute 2018
Immobilisations incorporelles	2 205	- 710	390	2 525
Terrains et constructions	21 463	-	679	20 784
Immobilisations hors exploitation	624	-	-	624
Autres immobilisations corporelles	20 191	- 825	1 868	19 148
Immobilisations en locations	-	-	-	-
Total	44 483	- 1 535	2 937	43 081

Les méthodes d'amortissement et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Nature des Travaux (en K€)	Durée d'amortissement	Valeur d'achat	Valeur nette 2019	Valeur nette 2018
Rénovation du bâtiment	15 ans	1 376	269	325
Travaux de sécurité	15 ans	2 335	700	723
Rénovation de la toiture	10 ans	1 389	573	632
Motorisation des accès	15 ans	115	40	6
Chauffage, climatisation, électricité	15 ans	522	73	61
Cabine EDF Groupe électrogène	15 ans	2 234	1 877	1 992
Total		7 971	3 532	3 739

Nature des immobilisations		
Frais de développement et logiciels	Linéaire	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	5 et 6 ans
Agencements et installations	Linéaire	10 - 15 - 20 et 25 ans
Réévaluation de l'immeuble	Linéaire	50 ans

F. COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS ACTIFS

En milliers d'euros

Nature des comptes (en K€)	2019	2018
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	-	-
Débiteurs divers	5 634	4 531
Comptes de régularisation	193	271
Créances rattachées	-	-
Total	5 827	4 802

Le compte « Débiteurs divers » est composé pour l'essentiel des versements attendus des commissaires-priseurs correspondant aux ventes réalisées en novembre et décembre 2019 (2,73 M€), de versements attendus de locataires (0,44 M€), de restitutions attendues au titre de crédits et de restitutions d'impôt (0,26 M€), de participations de collectivités territoriales au financement des activités du microcrédit (0,11 M€). Enfin, au 31.12.2019, il restait à percevoir 51,5 K€ de prestations de service refacturées à CMP Banque.

G. DETTES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers d'euros

Nature des créances (en K€)	2019	2018
Comptes et emprunts à terme	-	20 000
Créances rattachées	-	432
Total	-	20 432

Le Crédit Municipal de Paris ne supporte plus de dette sur les établissements de crédit.

RÉPARTITION DES COMPTES ET EMPRUNTS À TERME SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

En milliers d'euros

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Compte et emprunts à terme (en K€)						

H. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE ET AUTRES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

En euros

Nature des comptes (en K€)	2019	2018
Bons de caisse	30	30
Comptes à terme	42 112	54 748
Comptes sur Livret	98 073	77 120
Autres sommes dues	2 348	2 146
Dettes rattachées	400	1 246
Total	142 963	135 290

Le Crédit Municipal de Paris distribue depuis juin 2012 des produits d'épargne aux particuliers pour diversifier ses sources de refinancement. Au 31.12.2019, ces dépôts sont constitués de comptes sur livret pour 98,07 M€ et de comptes à terme pour 42,11 M€. Les comptes à terme sont d'une durée de 12, 18, 24 mois renouvelables.

Le volume de l'encours des comptes créditeurs de la clientèle évolue à la hausse (+5,67%) sous l'effet conjugué d'une baisse des comptes à terme (-23,08%) et d'une forte augmentation des comptes sur livret (+27,17%), en raison de la relative attractivité des taux de rémunération servis, dans le contexte actuel, nonobstant la révision de la grille de taux intervenue en 2017.

RÉPARTITION DES COMPTES ET EMPRUNTS À TERME SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

En milliers d'euros

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Comptes créditeurs à terme (en K€)	1 961	5 832	4 985	9 672	19 662	

I. TITRES DE CRÉANCES NÉGOCIABLES

En milliers d'euros

Nature des comptes (en K€)	2019	2018
C.D.N.	544 967	517 796
B.M.T.N.	10 000	40 000
Titres donnés en pension	-	-
Sous total	554 967	557 796
Dettes rattachées	13	504
Total	554 980	558 300

RÉPARTITION DES RESSOURCES (HORS DETTES RATTACHÉES) SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

En milliers d'euros

Durée restant à courir	D <= 1 mois	1 mois < D <= 3 mois	3 mois < D <= 6 mois	6 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Montant en K€	95 063	231 333	83 147	135 424	10 000	0

J. COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

En milliers d'euros

Nature des comptes (en K€)	2019	2018
Créditeurs divers	1 492	4 825
Comptes de régularisation	211	89
Total	1 703	4 914

Le poste créditeurs divers enregistre essentiellement les charges à payer fournisseur (0,84 M€), les contributions sociales à reverser aux services fiscaux (0,21 M€), les dettes des créanciers (0,16 M€). Les charges à payer fournisseurs correspondaient à un montant de 3,51 M€ au 31/12/2018 soit une diminution de 2,67 M€ au niveau de ce compte.

K. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros

Nature des provisions (en K€)	Valeur nette 2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur nette 2018
Provisions pour retraites	-	-	-	-
Provisions pour pertes et charges	1 738	-	-	1 738
Provisions pour risques et charges ayant supportées l'IS	-	-	-	-
Provisions pour licenciement	-	-	-	-
Provisions exceptionnelles PSG	1 352	1 352	-	-
Provisions pour gages douteux	8	1	3	10
Total	3 098	1 353	3	1 747

5. CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

Capitaux propres (en K€)	2019	Dividendes distribués	Capitalisation des bonis	Complément de dotation	Affectation du résultat	2018
Dotation initiale	47 000	-	-	-	-	47 000
Réserves	39 520	-	485	-	4 755	34 279
Excédents capitalisés	27 151	-	-	-	4 755	22 395
Bonis capitalisés	12 369	-	485	-	-	11 884
Écart de réévaluation	40 119	-	-	-	-	40 119
Dotation en capital reçue	2	-	-	-	-	2
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-
Sous total	126 641	-	485	-	4 755	121 400
Résultat de l'exercice avant affectation et distribution	8 695	-	-	-	-	-
Total	135 336	-	485	-	4 755	121 400

Le bénéfice de l'exercice 2018 de 4 755 437,42 € a été imputé sur les réserves capitalisées.

6. NOTES SUR LE HORS BILAN

A. OPÉRATIONS SUR SWAP

Le Crédit Municipal de Paris ne détient plus de swap.

B. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Hors Bilan (en €)	2019	2018
Engagements donnés	-	7 857 142,84
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	7 857 142,84
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus	219 870 028,17	218 359 981,43
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
Engagement de financement reçus	-	-
Engagements de garanties reçus de la clientèle	219 870 028,17	218 359 981,43
Engagements sur instruments financiers à terme	-	-
Total	219 870 028,17	226 217 124,27

La garantie à première demande accordée par le Crédit Municipal de Paris à sa filiale CMP Banque dans le cadre de la souscription d'un emprunt a pris fin au 31 mars 2019.

7. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les montants sont indiqués en milliers d'euros à l'arrondi près.

A. PRODUIT NET BANCAIRE

En milliers d'euros

Produit Net Bancaire (en K€)	2019	2018
+ Produits des opérations de trésorerie et interbancaires	3 210	2 230
+ Produits des opérations sur titres	1 583	1 838
+ Produits des opérations avec la clientèle	18 088	17 956
Intérêts	15 966	15 852
Commissions	2 122	2 104
+ Produits des opérations du hors bilan	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	2 829	2 609
- Charges sur opérations interbancaires	- 468	- 900
- Charges sur opérations financières	- 529	- 1 059
- Charges sur opérations avec la clientèle	- 1 140	- 1 480
- Charges sur opérations du hors bilan	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaire	- 170	- 166
+ Autres produits d'exploitation*	3 466	3 236
- Autres charges d'exploitation	-	-
Produit Net Bancaire (avant charges refacturées)	26 869	24 264
+ Charges refacturées intra-groupe	276	497
Produit Net Bancaire avec charges refacturées	27 145	24 761

B. PRODUITS ACCESSOIRES

En milliers d'euros

Produits accessoires (en K€)	2019	2018
Revenus des immeubles	2 272	2 029
Produits divers d'exploitation (Charges refacturées)	421	440
Autres produits divers d'exploitation	773	767
Refacturation intra-groupe	174	299
Loyer perçu de CMP Banque	103	198
Total	3 743	3 733

C. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros

Charges générales d'exploitation (en K€)	2019	2018
Charges de personnel	9 022	8 533
Rémunération du personnel	5 843	5 582
Charges sociales	2 551	2 358
Charges fiscales	628	593
Impôts et taxes	472	625
Services extérieurs	53	23
Location	38	14
Rémunération d'intermédiaires	-	-
Transports et déplacements	15	9
Autres services extérieurs	5 780	5 645
Entretien-Réparation-Fournitures	2 006	1 835
Honoraires extérieurs	1 223	1 309
Autres services extérieurs	2 551	2 501
Refacturation intra-groupe	80	111
Total	15 407	14 937

D. COÛT DU RISQUE

En milliers d'euros

Coût du risque (en K€)	2019	2018
Opérations avec la clientèle	- 364	- 401
Dotations nettes sur créances douteuses	- 260	- 351
Moins-values sur ventes	- 28	- 36
Dotations exceptionnelles	-	-
Pertes exceptionnelles	- 75	-
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	- 1	- 14
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	-	-
Autres opérations	270	158
Dotations nettes sur créances douteuses d'exploitation - Tiers	-	-
Dotations nettes sur FRNG	-	-
Reprises de provisions	270	158
Total	- 94	- 243

Par convention, les postes du coût du risque en charges sont présentés en signe négatif.

E. SYNTHÈSE DES PROVISIONS

En milliers d'euros

Synthèse des provisions (en K€)	Provisions 2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions 2018
Provisions établissement de crédit	-	-	-	-
Provisions clients	3 106	711	720	3 115
Provisions sur titres de placement	-	-	-	-
Provisions sur titres de participation	48 612	-	1 500	50 112
Provisions pour dépréciations d'actif immobilisé	-	-	-	-
Provisions débiteurs divers	66	27	25	64
Provisions pour risques et charges	3 098	1 353	3	1 748
Total	54 882	2 091	2 248	55 039

F. ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

En milliers d'euros

Nature des comptes (en K€)	2019	2018
Charges exceptionnelles	1 440	172
Moins-values sur cession actifs	-	-
Titres annulés sur exercices antérieurs	30	21
Indemnités pour gages détériorés	22	17
Autres pertes exceptionnelles	1 388	134
Produits exceptionnels	1 437	90
Mandats annulés sur exercices antérieurs	62	35
Recouvrements après admission non valeur	-	-
Produits exceptionnels divers	1 375	55
Résultat exceptionnel	- 3	- 82

G. RÉGIME FISCAL

L'impôt sur les sociétés a été calculé au taux de 28% pour les premiers 500 K€ de résultat fiscal et 31% pour le reste ; le poste inclut également la contribution sociale sur les bénéfices à 3,30%.

	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS
RÉSULTAT COURANT	10 209 631	1 510 200	8 699 431
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 4 633	-	- 4 633
RÉSULTAT NET	10 214 264	1 510 200	8 704 064

Le Crédit Municipal de Paris est la société consolidante du Groupe Crédit Municipal de Paris. À ce titre, l'établissement fait partie d'un périmètre d'intégration fiscale auquel participe sa filiale CMP Banque.

L'ajustement d'impôt sur les sociétés, après calcul de l'intégration fiscale, est conservé par la société mère. Une convention a été signée entre le Crédit Municipal de Paris et CMP Banque pour formaliser cette intégration fiscale. L'option a été renouvelée à la fin de l'exercice 2018 pour une nouvelle période de 5 ans.

Son évolution interannuelle résulte

- de la performance économique de chacune des entités ;
- de la mise en gestion extinctive de la filiale qui autorise par ailleurs certaines déductibilités du résultat fiscal.

Ainsi,

- s'agissant de l'EPA, en 2019, le résultat net avant impôt est de 10 214 K€ ;
- s'agissant de CMP Banque, le résultat net avant impôt est de - 2 742 K€ ;
- au niveau du Groupe CMP, pour 2019, le résultat net avant impôt s'établit à 7 472 K€ et le résultat fiscal à 6 016 K€ générant un montant d'IS de 1 510 K€.

H. CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, le Crédit Municipal de Paris a bénéficié en 2019 d'un reliquat de crédit d'impôt ayant pour objet l'amélioration de sa compétitivité. Il s'agit d'une régularisation concernant l'exercice 2017.

CICE	2019	2018
Montant	704	216 610

8. AUTRES INFORMATIONS

A. EFFECTIFS

Au 31.12.2019, le nombre d'effectif pourvu est de 151 agents et de 138,10 en ETP.

B. COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Au 31.12.2019, le volume d'heures mobilisables au titre du Compte personnel de formation s'établit à 18 500.

C. RÉMUNÉRATIONS

Aucun jeton de présence n'est alloué aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance. La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, cela revenant à fournir l'information concernant leur rémunération individuelle.

D. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montant en € HT	KPMG	Grant Thornton	Total
Audit Maison Mère	50 000	45 000	95 000
Services autres que la certification des comptes	0	0	0
TOTAL	50 000	45 000	95 000

E. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2019 aux réserves à hauteur de 7 963 564,72 € et en report à nouveau à hauteur de 150 K€.

9. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1% du capital astreinte à la publication	Capital (en K€)	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en%)	Résultats (bénéfices ou pertes du dernier exercice clos en K€)
Filiales détenues à plus de 50% CMP Banque 55, rue des Francs Bourgeois 75004 PARIS SIREN n° B 451 309 728 Code CIB : 50140 A Participations détenues entre 10 et 50% Néant	84 037		99,99	- 2 742

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations (en K€)	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
Brute	84 037	-	203	-
Nette	35 425	-	203	-
Montant des prêts et avances accordés	-	-	-	-
Montants des prêts subordonnés	-	-	-	-
Montant des engagements et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	-	-	-	-

Une convention cadre du groupement de moyens du CMP signée le 16 octobre 2007 entre le Crédit Municipal de Paris et sa filiale CMP Banque définit les modalités de fonctionnement de ce groupement en précisant la nature et le contenu des missions assurées par chacune des entités pour le compte du groupement.



Grant Thornton
29 Rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
France

Siège social



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Crédit Municipal de Paris Etablissement Public Administratif (E.P.A.)

Siège social : 55, rue des Francs Bourgeois - 75004 Paris
Capital social : € 47 000 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'attention du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris (E.P.A.),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Crédit Municipal de Paris (E.P.A.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y a pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes du Crédit Municipal de Paris (E.P.A.) par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance du 2 janvier 2007 pour le cabinet KPMG S.A. et du 23 mai 2013 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG S.A. était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la 7^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 28 février 2020

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Leslie Fitoussi
Associée

KPMG S.A.



Ulrich Sarfati
Associé

Rapport de gestion

CMP BANQUE

L'exercice 2019 est l'aboutissement de cette gestion extinctive menée depuis septembre 2015 avec la cession du portefeuille résiduel de créances saines, douteuses et en procédure de recevabilité, qui a été réalisée en décembre 2019, avec une date de jouissance au 1^{er} décembre 2019.

Les créances saines représentant un encours brut de 50,28 M€⁽¹⁾ ont été cédées à un Fonds Commun de Titrisation, FONCRED III. Les créances douteuses et en procédure de recevabilité, soit un encours brut de 2,62 M€⁽¹⁾ ont été acquises par le Fonds Commun de Titrisation CREDINVEST. Les deux fonds communs de titrisation (FCT) ont mandaté EOS France pour assurer la gestion des créances cédées, présentant l'avantage d'assurer une continuité opérationnelle (CMP Banque avait externalisé la gestion de son portefeuille auprès d'EOS France à compter d'octobre 2018). Ce projet de cession avait été avalisé par le Conseil de Surveillance et d'Orientation du Crédit Municipal et le Conseil d'administration de CMP Banque en date du 2 juillet 2019 et confirmé dans sa réalisation début octobre 2019 après l'information du Conseil de Paris fin septembre 2019.

Sur la période janvier 2019 - novembre 2019, le compte de résultat de CMP Banque a affiché des niveaux de résultats supérieurs aux prévisions en raison d'une bonne maîtrise des charges et d'un coût du risque moindre par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution favorable permet ainsi d'obtenir un résultat 2019 meilleur que nos prévisions, soit une perte de -2,74 M€ après la prise en compte de la moins-value sur les encours cédés de -1,50 M€ et du coût du remboursement anticipé du prêt subordonné de 10 M€ s'établissant à 1,64 M€, soit, hors éléments exceptionnels, un résultat positif de 0,40 M€.

Compte de résultat 2019

Compte de résultat au 31.12.2019 (en M€)

En M€	Comptes 2019 Format publiable	Comptes 2019 Version analytique	Variation v. publiable / v. analytique	Comptes 2018 Format publiable
Produit net bancaire	3,078	3,078	-	9,157
Charges générales d'exploitation (*)	- 2,251	- 2,066	0,185	-4,968
Coût du risque	- 3,569	- 3,754	- 0,185	-3,870
Résultat net	- 2,742	- 2,742	- 0,000	0,319

(*) Pour 2018 : y inclus les moins-values sur actifs immobilisés & crédit CICE pour -0,175 M€

NB : Le tableau ci-dessus présente une version analytique du compte de résultat où les reprises de provisions correspondant à certaines dépenses relatives aux coûts fixes de mise en œuvre de l'externalisation des fonctions comptables, reporting réglementaire et gestion paie ainsi qu'aux travaux juridiques liés à l'évolution de CMP Banque, pour lesquelles une provision avait été constituée dans les comptes 2017, ont été reclassées au niveau des charges correspondantes à hauteur de 185 K€. Les commentaires présentés ci-après sur les charges d'exploitation comme sur le coût du risque s'appuient sur cette version analytique.

L'activité en 2019

L'externalisation de la gestion du portefeuille qui a démarré en octobre 2018 s'est déroulée dans de bonnes conditions à la fois sur le plan opérationnel et sur le plan financier. En d'autres termes, le compte d'exploitation de CMP Banque traduit et confirme la maîtrise opérationnelle et financière de cette gestion extinctive depuis sa mise en œuvre.

Pour la clôture des comptes annuels, les comptes sociaux de CMP Banque au 31 décembre 2019 restent établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation. Il convient de souligner que le bilan de CMP Banque enregistre à son actif la détention de titres obligataires à hauteur de 2,5 M€ émis par le FCT FONCRED III qui a racheté les créances saines.

En raison d'une disposition de la réglementation européenne concernant les rachats de créances par des FCT faisant appel à des investisseurs, et applicable depuis le 1^{er} janvier 2019, CMP Banque a été conduit à prendre une part de risque fixée à minima à 5% du montant de la valeur faciale de la cession. CMP Banque a poursuivi son désendettement durant l'exercice 2019 tout en bénéficiant du refinancement de sa maison-mère. La convention fiscale entre CMP Banque et le Crédit Municipal de Paris a été maintenue sur la période.

⁽¹⁾ L'encours brut du portefeuille au 31/12/2018 s'élevait à 84,38 M€ dont 4,36 M€ d'encours douteux

Le résultat net de l'exercice 2019 fait apparaître une perte de -2,74 M€ qui s'explique principalement par la moins-value sur la cession des encours résiduels de crédits et par la soule versée pour le remboursement anticipé de l'emprunt subordonné consenti par le Crédit Municipal de Paris, en 2013, pour une durée de 10 ans.

La marge nette sur intérêts s'établit à 1,42 M€ à fin 2019 pour 7,10 M€ à fin 2018, en régression de 80%. Cette évolution est directement liée à la diminution des encours de crédits et à la neutralisation des effets du portefeuille sur le mois de décembre du fait de la cession finale. Par ailleurs, les charges de refinancement intègrent le versement de la soule liée au remboursement anticipé de l'emprunt subordonné à hauteur de 1,64 M€.

Les commissions nettes s'élèvent à 1,30 M€ et décroissent de 34% par rapport à 2018 (-34%) du fait de la baisse des encours de crédits. Les commissions totales annuelles perçues au titre des contrats d'assurance-groupe couvrant les crédits s'établissent à 0,83 M€ versus 1,5 M€ pour 2018, en régression de 43%.

Au final, le produit net bancaire est arrêté à 3,08 M€ contre 9,16 M€ réalisés l'an dernier, soit une évolution de -6,08 M€ (-66%). Le niveau total des charges au 31.12.2019 est légèrement inférieur aux attentes : 2,07 M€ réalisés vs 2,22 M€ attendus et apparaît en baisse de 42% par rapport à 2018.

Durant l'exercice, l'effectif salarié est passé de 11 personnes à fin 2018 à 1 personne (hors mandataire social). Les reprises de provisions liées au PSE ont été comptabilisées en fonction de l'échelonnement des départs et s'élèvent à 1,67 M€. L'aboutissement de la période de gestion extinctive a permis d'affiner le montant des dépenses restant à venir au titre des différentes enveloppes du PSE et d'externaliser une reprise de provision non utilisée à hauteur de 0,25 M€. Le solde résiduel à fin 2019 de 0,53 M€, couvre les dépenses d'accompagnement et de formation des personnes encore prises en charge par le dispositif d'aide au reclassement et l'ensemble des droits du dernier collaborateur en poste dont le départ sera effectif à la fin du premier trimestre 2020.

Les charges générales d'exploitation (hors amortissements et refacturations intra-groupe) s'élèvent à 1,21 M€ en réduction de 24% par rapport à l'année précédente (1,59 M€). Il est à noter que le total des rémunérations versées pour la gestion externalisée des encours de crédits et le recouvrement des impayés s'établit à 0,292 M€.

Le coût du risque s'établit à 3,75 M€ en baisse de 3% par rapport aux 3,87 M€ de l'exercice 2018.

Jusqu'au 31.11.2019, le poste évolue principalement sous l'effet des cessions mensuelles de créances d'une part et de la couverture des encours douteux d'autre part. En décembre 2019, la moins-value de cession constatée sur les encours résiduels est intégrée de même qu'un ajustement des différentes provisions pour risques et charges.

À fin 2019, le coût du risque intègre :

- les moins-values comptables engendrées par les cessions de créances à hauteur de 1,46 M€ ;
- les dotations sur bases provisionnables (créances douteuses et recevabilités BDF) constituées jusqu'au 31.11.2019 et s'élevant à 0,84 M€ ;
- les créances passées en pertes pour 0,22 M€ ;

- les mouvements sur provisions pour risques et charges pour 1,05 M€.

Concernant les litiges sur créances clients, des dotations ont été comptabilisées sur l'exercice afin de couvrir les nouvelles affaires. Une procédure ouverte depuis 2015 s'est achevée favorablement cette année et a permis une reprise de provision à hauteur de 141 K€. En outre, du fait de la gestion extinctive et de la dissolution à venir de CMP Banque, une provision de 0,50 M€ a été constituée pour couvrir les aléas juridiques pouvant provenir d'anciens clients ayant bénéficié d'un crédit bancaire dont la créance a été cédée. En effet, en sa qualité de prêteur initial, CMP Banque demeure responsable de toute dette résultant de l'annulation du contrat conclu avec un débiteur dont la créance a été cédée ou de toute condamnation à verser des dommages et intérêts pour des faits antérieurs à la date de cession.

Enfin, une dotation complémentaire de 0,50 M€ a été prise en compte pour la provision pour clause de garantie (indemnisation en cas de cession de créances non conformes) sur la base de 1% de la valeur faciale des créances cédées (dont la base inclut les encours cédés au 20.12.2019 et les flux mensuels des mois de juin à novembre 2019) ; la provision s'établit donc à 0,54 M€ au 31.12.2019.

Résultat net

L'année 2019 fait apparaître une perte de -2 742 310,07 euros. Il sera proposé à l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice, soit -2 742 310,07 euros en report à nouveau. Il est rappelé que 0 € de dividende a été versé aux actionnaires au titre des 3 derniers exercices précédents.

Évolution des fonds propres et du ratio de solvabilité

Au 31 décembre 2019, le ratio sur fonds propres totaux, n'intégrant plus les 10 M€ d'emprunt subordonné (qui a été remboursé par anticipation) s'établit à 194,18% à fin 2019 versus 57,22% à fin 2018 pour un seuil fixé à 9,875% par l'ACPR.

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres de CMP Banque, incluant le FRBG, s'élèvent à 38,221 M€ et sont inférieurs à la moitié du capital social qui est de 84,037 M€.

Participation des salariés

La participation des salariés au capital social du 31 décembre 2019 est égale à zéro. Aucune action de CMP Banque n'est détenue par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise.

Événements postérieurs à l'arrêté du 31 décembre 2019

CMP Banque n'ayant plus aucune activité bancaire avec la cession de son portefeuille résiduel de crédits bancaires, la Ville de Paris et le Crédit Municipal de Paris souhaitent procéder à la dissolution anticipée de la société. Pour cela, le Crédit Municipal de Paris envisage d'acquiescer les actions actuellement détenues par les administrateurs de CMP Banque afin de détenir l'intégralité du capital social de cette dernière. Le Crédit Municipal de Paris peut ainsi envisager de procéder, dans

le cadre des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil, à la dissolution anticipée sans liquidation de la société. En effet, cette dissolution entraînera la transmission universelle du patrimoine de la société dissoute à son administrateur unique.

Cette procédure de dissolution ne pouvant être réalisée qu'après obtention de la décision de retrait d'agrément de la Banque Centrale Européenne (BCE), une demande de retrait d'agrément bancaire a été sollicitée auprès de l'ACPR le 9 octobre 2019. La Banque Centrale Européenne a prononcé le retrait d'agrément bancaire le 31 janvier 2020 avec une date d'effet au 12 février 2020.

En accord avec les autorités bancaires (ACPR et Banque de France), le Crédit Municipal de Paris assurera en lieu et place de CMP Banque l'alimentation du Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP).

Activités en matière de recherche et développement & engagements en matière de développement durable

La banque n'a pas d'activité en matière de recherche et de développement. De même, la banque n'est pas à ce jour engagée dans des actions de développement durable.

Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE)

Conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, CMP Banque bénéficie depuis 2013 d'un crédit d'impôt ayant pour objet l'amélioration de sa compétitivité.

Le crédit d'impôt généré en 2017 s'est élevé à 12,7 K€..

Conclusion

Depuis la mise en œuvre de la gestion extinctive de CMP Banque en septembre 2015, la Direction Générale de CMP Banque s'est attachée, avec le support de la Direction Générale du Crédit Municipal de Paris, du Conseil d'administration de CMP Banque et du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Paris, à examiner systématiquement et régulièrement les opportunités de cession du portefeuille.

La moins-value cumulée des cessions s'élève à -4,99 M€, chiffre à mettre en parallèle avec le résultat cumulé des exercices 2016 à 2019, à savoir une perte de -4,58 M€. En d'autres termes, durant cette période, l'exploitation intrinsèque de la banque et le pilotage de la gestion extinctive n'ont pas généré de pertes autres que les moins-values.

Le résultat financier de l'exercice 2019 confirme parfaitement cette analyse avec un résultat net de -2,74 M€ et un résultat hors éléments exceptionnels de +0,40 M€ et après la dotation d'une provision pour aléas juridiques de 500 K€ et d'une provision pour clause de retour sur créances cédées de 500 K€. Comme indiqué dans le rapport de gestion de l'exercice 2018, il n'a pas été nécessaire et il ne sera pas nécessaire de solliciter un besoin complémentaire d'apport financier. Soulignons que le coût global de cette gestion extinctive, soit -27,93 M€, se situe en-dessous du chiffre du plan d'affaires établi début 2018, soit -35 M€.

L'externalisation des fonctions support (Finances/Comptabilité, les reportings réglementaires, le traitement de la paie), mise en place début 2019, s'est traduite par la suppression de 10 postes sur un total de 11 salariés.

Ainsi, à fin décembre 2019, seul un salarié est en poste, à savoir le Directeur Financier en tant que deuxième dirigeant effectif aux côtés du Directeur Général. À cette date, sur les 120 collaborateurs qui ont quitté CMP Banque dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi, 106 ont retrouvé un nouvel horizon professionnel dont 35 auprès de la Ville de Paris et du Crédit Municipal de Paris.

En termes de calendrier, la dissolution anticipée sans liquidation de CMP Banque avec une transmission universelle du patrimoine de CMP Banque au bénéfice du CMP devrait être effective au début du 2^{ème} trimestre 2020.

Le Conseil d'administration de CMP Banque souligne d'une part l'implication des deux dirigeants dans cette gestion extinctive sur les plans opérationnel et financier et, d'autre part, l'excellente performance managériale et stratégique du Directeur général de CMP Banque dans la mise en œuvre, la réalisation et l'aboutissement de cette gestion extinctive et du PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi).

Rapport sur la gouvernance d'entreprise

Le Conseil d'Administration de CMP Banque comprend 6 administrateurs dont une personne morale, le Crédit Municipal de Paris, actionnaire à 99,99% de CMP Banque.

En tant que personne morale et conformément aux statuts de CMP Banque, le Crédit Municipal de Paris a désigné un représentant permanent en la personne de son Directeur général. Ce dernier est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Les mandats des administrateurs ont été renouvelés lors de l'Assemblée générale ordinaire du 31 mars 2017 pour une durée de 4 ans.

Le Directeur général de CMP Banque est mandataire social et est nommé par le Conseil d'Administration pour une durée de 3 ans renouvelable.

Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2017 a renouvelé le mandat de l'actuel Directeur Général avec date d'effet au 19 janvier 2018 pour une durée de 3 ans renouvelable conformément aux statuts de CMP Banque.

La liste des administrateurs et mandataires sociaux de CMP Banque et de leur(s) autre(s) mandat(s) figure en annexe 1.

ANNEXE 1 : LISTE DES ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES SOCIAUX DE CMP BANQUE ET DE LEUR(S) AUTRE(S) MANDAT(S) FÉVRIER 2020

M. Frédéric MAUGET

Directeur Général du Crédit Municipal de Paris
Représentant permanent du Crédit Municipal de Paris

M. Jean-Philippe BRINET

Président du conseil d'administration de CMP Banque

M. Jean-Paul ESCANDE

Administrateur de CMP Banque
CIC Sud Ouest : Administrateur et censeur
Schröder et Schyler S.A. : Président du conseil et Administrateur

Mme Valérie de BREM

Administratrice de CMP Banque
Élogie-Siemp : Directrice Générale
Soreqa : Directrice Générale

M. Olivier PASTRE

Administrateur de CMP Banque
IM. Bank (Tunis) : Président du conseil et Administrateur
Fondation Colbert : Administrateur

M. Jean-Marc MAURY

Administrateur de CMP Banque

M. Philippe ZAMARON

Directeur Général de CMP Banque, mandataire social

ANNEXE 2 : DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	9					1
Montant total des factures concernées (TTC - en K€)	77	5	-	-	-	5
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	93,87%	6,13%	0,00%	0,00%	0,00%	100%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues			NÉANT			
Montant total des factures exclues			NÉANT			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		- Délais légaux : 30 jours à compter de la date de la facture				

Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées						NÉANT
Montant total des factures concernées (TTC - en K€)						NÉANT
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice						NÉANT
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						NÉANT
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						NÉANT
Montant total des factures exclues						NÉANT
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						NÉANT

Article D. 441-II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	238					54
Montant total des factures concernées (TTC - en K€)	1 380	357	1	71	-	429
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	76,28%	19,71%	0,06%	3,94%	0,00%	23,72%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						NÉANT
Montant total des factures exclues						NÉANT
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		- Délais légaux : 30 jours à compter de la date de la facture				

Article D. 441-II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées						NÉANT
Montant total des factures concernées (TTC - en K€)						NÉANT
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice						NÉANT
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						NÉANT
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						NÉANT
Montant total des factures exclues						NÉANT
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						NÉANT

ANNEXE 3 : RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications (en euros)	2015	2016	2017	2018	2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	84 037 000,00	84 037 000,00	84 037 000,00	84 037 000,00	84 037 000,00
Nombre d'actions ordinaires existantes	8 403 700	8 403 700	8 403 700	8 403 700	8 403 700
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de souscription	0	0	0	0	0
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffres d'affaires hors taxes (PNB)	15 760 241,56	18 487 622,16	11 669 454,27	9 156 639,41	3 077 852,61
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	-16 157 907,49	11 178 967,89	6 079 383,64	5 103 103,04	826 689,87
Impôts sur les bénéficiaires	160 000,00	39 580,00	29 591,00	12 731,31	0,00
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-24 485 722,82	4 014 705,51	-5 037 814,82	318 987,80	-2 742 310,07
Résultat distribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés et mais avant dotations aux amort. et provisions	-1,90	1,33	0,73	0,61	0,10
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2,91	0,48	-0,60	0,04	-0,33
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pdt l'exercice	122	48	32	17	7
Montant de la masse salariale de l'exercice (*)	4 483 186,47	2 147 981,32	1 559 415,47	960 335,84	743 033,81
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	2 496 801,30	667 377,46	603 768,99	311 420,83	259 782,11

(*) Compte tenu du contexte de gestion extinctive, et pour comparer les données à périmètre constant, les indemnités de licenciement sont exclues de la masse salariale. Pour information, en 2019, la masse salariale intégrant les indemnités de licenciement liées à la mise en oeuvre du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) s'établit à 1 614 509,88 euros.

ANNEXE 4 : INFORMATIONS SUR LES RISQUES

RATIOS DE FONDS PROPRES

Détermination des fonds propres - État de synthèse du ratio de solvabilité

ÉTAT CA	31 décembre 2019			
Fonds propres de base				35 811
Capital				84 037
+/- Réserves et report à nouveau				-46 883
Fonds pour risques bancaires généraux				1 068
Position de titrisation				-2 411
Fonds propres complémentaires				
Emprunt subordonné CMP				0
1. Total des fonds propres				35 811
2. Exigences de fonds propres				
2.1 Approche standard du risque de crédit	Total ex. brutes	Total ex. nettes	Total pondéré	Exigences FP
2.1.1 Adm. Centrales & bques centrales	32 498	32 498	0	0
2.1.2 Établissements de crédit	16 928	16 928	3 386	271
2.1.3 Entreprises	0	0	0	0
2.1.4 Clientèle de détail	0	0	0	0
2.1.5 Expositions en défaut	0	0	0	0
2.1.6 Actions	0	0	0	0
2.1.7 Autres actifs	142	117	117	9
Sous-total 1	49 569	49 544	3 502	280
Hors-bilan	0	0	0	0
Sous-total 2	49 569	49 544	3 502	280
2.2 Approche de base du risque opérationnel			14 940	1 195
2. Montant total d'exposition au risque / Total des exigences en fonds propres			18 442	1 475
3. Ratio de solvabilité s/ fonds propres de base				194,18%
Ratio de solvabilité s/ fonds propres totaux				194,18%

RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME - LCR

Le ratio de liquidité à court terme - LCR s'établit à 491% au 31-12-2019 pour une exigence fixée à 100%.

ÉTATS FINANCIERS

BILAN

En euros

ACTIF	2019	2018
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	32 498 352,20	2 923,24
Effets Publics et Valeurs assimilées	0,00	0,00
Créances sur les Établissements de crédit	16 928 418,17	11 389 749,28
Opérations avec la Clientèle	0,00	81 836 074,99
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	0,00	0,00
Obligations et Autres Titres à revenu variable	2 410 650,00	0,00
Participations et Activité de portefeuille	0,00	0,00
Parts dans les Entreprises liées	0,00	0,00
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00
Capital souscrit non versé	0,00	0,00
Actions Propres	0,00	0,00
Autres Actifs	93 550,52	288 463,92
Comptes de régularisation	23 248,64	1 004 946,46
Total	51 954 219,53	94 522 157,89
PASSIF	2019	2018
Banques Centrales, C.C.P.	0,00	0,00
Dettes envers les Établissements de crédit	10 001 234,22	36 601 958,45
Opérations avec la Clientèle	0,00	883 226,93
Dettes représentées par un titre	0,00	0,00
Autres Passifs	640 433,65	786 995,08
Comptes de régularisation	436 353,90	644 349,77
Provisions pour Risques et Charges	2 654 499,24	4 622 174,63
Dettes subordonnées	0,00	10 019 444,44
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	1 067 676,75	1 067 676,75
CAPITAUX PROPRES HORS F.R.B.G.	37 154 021,77	39 896 331,84
Capital souscrit	84 037 000,00	84 037 000,00
Primes d'émission	0,00	0,00
Réserves	129 705,44	129 705,44
Écarts de réévaluation	0,00	0,00
Provisions réglementées et Subv. d'investissement	0,00	0,00
Report à nouveau (+ / -)	-44 270 373,60	-44 589 361,40
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+ / -)	-2 742 310,07	318 987,80
Exc. Produits / Charges (+ / -)	0,00	0,00
Total	51 954 219,53	94 522 157,89

HORS BILAN	2019	2018
ENGAGEMENTS DONNÉS	0,00	0,00
Engagements de financement donnés	0,00	0,00
Engagements de garantie donnés	0,00	0,00
ENGAGEMENTS RECUS	0,00	89 676 404,00
Engagements de financement reçus	0,00	0,00
Engagements de garantie reçus	0,00	89 676 404,00

COMPTE DE RÉSULTAT

PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2019	2018
+ Intérêts et Produits assimilés	3 933 204,99	7 376 334,31
- Intérêts et Charges assimilées	-2 515 848,03	-273 109,18
+ / - Produits sur opérations de crédit-bail & assimilés	0,00	0,00
+ Revenus des titres à revenu variable	0,00	0,00
+ Commissions (Produits)	1 006 157,45	920 650,20
- Commissions (Charges)	-451 071,19	-403 710,31
+ / - Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de négociation	0,00	0,00
+ / - Gains ou pertes sur op. des portef. De placement & ass.	-87 150,00	0,00
+ Autres produits d'exploitation	1 228 259,39	1 580 210,90
- Autres charges d'exploitation	-35 700,00	-43 736,51
PRODUIT NET BANCAIRE	3 077 852,61	9 156 639,41
- Charges générales d'exploitation	-2 251 162,74	-3 865 883,97
- Dotations aux amortissements & prov. s/ immobilisations	0,00	-927 144,59
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	826 689,87	4 363 610,85
+ / - Coût du risque	-3 568 999,94	-3 869 701,96
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-2 742 310,07	493 908,89
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,00	-187 652,40
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-2 742 310,07	306 256,49
+ / - Résultat exceptionnel	0,00	0,00
- Impôt sur les bénéfices	0,00	12 731,31
+ / - Dotations / Reprises de F.R.B.G. et prov. réglementées	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-2 742 310,07	318 987,80

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de CMP Banque sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions applicables aux banques, telles que définies par l'Autorité des Normes Comptables, notamment le règlement ANC 2014-07 homologué par arrêté du 26 novembre 2014, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit. Les opérations sont enregistrées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, à savoir la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et l'indépendance des exercices. La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

1.1 FAITS CARACTÉRISTIQUES & ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

Les conseils d'administration de CMP Banque des 8 et 30 juin 2015 ont donné mandat au Directeur Général pour lancer la mise en œuvre et les modalités d'une gestion extinctive de l'activité dont les effets s'échelonnent dans le temps. Depuis 2015, les principaux effets de la mise en œuvre de la gestion extinctive sont :

Sur le plan opérationnel :

- l'arrêt de la commercialisation de produits et services à compter de septembre 2015 et la fermeture des agences commerciales mise en œuvre à partir de 2016 et jusqu'à fin 2017 ;
- l'arrêt du traitement des opérations de gestion des produits bancaires (activité de gestion de comptes à vue et comptes d'épargne) survenu au cours du 1^{er} semestre 2016 ;
- les cessions conclues, en décembre 2015, pour le portefeuille sain des ouvertures de crédits hypothécaires (OCH) et en juillet 2016 pour la quasi-totalité du portefeuille douteux compromis des OCH ;
- la cession au 28 juin 2017 de la totalité des encours risqués et non performants identifiés au 31.12.2016 (créances douteuses, douteuses compromises et plans de surendettement) et à compter du 1^{er} janvier 2017, la cession mensuelle des nouveaux flux de créances douteuses dès lors qu'elles atteignent 180 jours d'impayés et de créances faisant l'objet d'un traitement de surendettement à compter de l'homologation du plan définitif ;
- l'externalisation auprès d'un partenaire spécialisé de la gestion du portefeuille résiduel des crédits pour les relations clients et la relance des échéances impayées à compter du 1^{er} octobre 2018. Une migration informatique des données de gestion au 30 septembre 2018 a été opérée. Sur le dernier trimestre 2018, la comptabilité a été assurée par CMP Banque sur la base d'écritures manuelles.

Sur le plan organisationnel et social :

- la négociation et mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) portant sur la totalité des effectifs avec des départs échelonnés, à l'origine, entre début 2016 et fin 2020 ;
- après obtention de la validation de la DIRECCTE sur le plan de sauvegarde de l'emploi, le conseil d'administration du 09 décembre 2015 a acté la mise en œuvre des premiers licenciements début 2016 ;
- au 31 décembre 2018, 110 collaborateurs sur un total de 121 (hors mandataire social) au 31-12-2015 ont quitté CMP Banque dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi.

Évolutions de l'exercice 2019 :

L'exercice 2019 est l'aboutissement de la gestion extinctive menée depuis 2015 ; plusieurs opérations ont été conduites pour parachever la fin des activités de CMP Banque :

- début 2019, les fonctions comptables, gestion de la paie et production du reporting réglementaire ont été externalisées et confiées à un cabinet spécialisé. Cette nouvelle étape a entraîné le départ échelonné de 10 des 11 collaborateurs encore en poste au 31.12.2018 ;
- au cours du mois de décembre 2019, CMP Banque a cédé, sur les bases des inventaires arrêtés au 30.11.2019 avec une date d'entrée en jouissance fixée au 1^{er} décembre 2019 pour le cessionnaire. Les créances saines, 5 639 dossiers pour une valeur faciale brute de 50,28 M€, et les créances douteuses, 184 dossiers pour une valeur faciale de 2,69 M€ ont été cédées en date du 20.12.2019 à deux fonds communs de titrisation distincts.

Ce projet de cession a été avalisé par le Conseil de Surveillance et d'Orientation du Crédit Municipal et le Conseil d'administration de CMP Banque en date du 2 juillet 2019 et confirmé dans sa réalisation début octobre 2019 après information du Conseil de Paris fin septembre 2019.

Ces opérations de cession ont dégagé une moins-value totale de 1,50 M€, dont 1,47 M€ au titre des créances saines et 0,03 M€ au titre des créances douteuses. CMP Banque a opté pour une comptabilisation des moins-values en coût du risque. Par ailleurs, et dans le respect du règlement (UE) n° 2017/2402 créant un cadre général pour les titrisations et instituant le principe d'une rétention de risque à hauteur de 5% de l'établissement initiateur en son article 6, CMP Banque a acquis des obligations du fond commun de titrisation porteur des créances saines, créé à cette fin, les créances douteuses ayant été cédées à un FCT déjà constitué depuis 2009.

- fin décembre 2019, avec l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, CMP Banque a procédé au remboursement anticipé de l'emprunt subordonné de 10 M€ octroyé par le Crédit Municipal de Paris en 2013 pour 10 ans afin

de soutenir les fonds propres de sa filiale. Une soulte de 1,64 M€ a été versée et comptabilisée en charges de financement ;

- dans ce contexte de fin des opérations bancaires, une demande de retrait d'agrément bancaire a été déposée le 09 octobre 2019 auprès des autorités de tutelle.

Pour la clôture des comptes annuels, dans le cadre évoqué au point 2 « ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DU 31 DÉCEMBRE 2019 », les comptes sociaux de CMP Banque au 31 décembre 2019 sont établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation. Les évolutions en 2018 des provisions comptabilisées sur l'exercice 2015 pour la mise en œuvre de la gestion extinctive sont présentées en Notes sur le bilan - Note K - page 11, et Notes sur le compte de résultat - Note A - page 14, Note B - page 15.

1.2 CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ni de présentation par rapport aux comptes établis, approuvés et publiés au 31 décembre 2018.

1.3 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE : TRAITEMENT DU RISQUE DE CRÉDIT

Jusqu'au 30 novembre 2019, les opérations avec la clientèle sont composées :

- à l'actif, des crédits à la clientèle présentée à leur valeur de capital restant dû, majorés le cas échéant des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des décotes et des dépréciations constituées au titre du risque de crédit ;
- au passif, les autres sommes dues sont corrélées aux encours de crédits et représentent les fonds reçus des clients, en attente d'identification et d'imputation sur les dossiers de crédits pour le règlement d'échéances impayées ou en cas de remboursement anticipé des créances.

Pour le traitement du risque de crédit, CMP Banque applique le règlement ANC 2014-07 homologué par arrêté du 26 novembre 2014, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

1.3.1. Classification des encours de crédits à la clientèle

Depuis le 1^{er} janvier 2017, CMP Banque procède à la cession mensuelle des créances douteuses dès lors qu'elles atteignent 180 jours d'impayés et des créances faisant l'objet d'un traitement de surendettement à compter de l'homologation du plan définitif.

Jusqu'au 30 novembre 2019 :

- les encours de crédit sont classés en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis ;
- les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours dus par les débiteurs dont un engagement au moins, présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne perçoive pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution ;
- les créances douteuses compromises sont des créances dont le recouvrement est irrémédiablement compromis et

ne répondent pas aux critères d'éligibilité à la cession de créances.

CMP Banque ne comptabilise plus de créances restructurées à des conditions hors marché, du fait de la situation financière d'un débiteur. Les dossiers faisant l'objet d'une demande de traitement de surendettement (dite phase de recevabilité) sont identifiés dans le système d'information, déclassés en encours douteux et cédés à l'homologation du plan.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les intérêts de retard sur créances douteuses sont intégralement dépréciés. Ces dépréciations sont enregistrées en neutralisation des intérêts au niveau du Produit Net Bancaire.

1.3.2. Segmentation des encours

Compte tenu de la spécialisation de CMP Banque dans la distribution de crédits de trésorerie aux particuliers, l'établissement procède à une segmentation de ces encours fondée sur la nature des prêts distribués.

Il n'est pas fait usage de systèmes de notation interne.

1.3.3. Prise en compte des instruments de réduction des risques

CMP Banque ne fait pas usage de dérivés de crédits ou de sûretés financières.

1.3.4. Dépréciation des encours douteux et douteux compromis

Depuis la mise en œuvre du contrat-cadre de cession des créances douteuses présentant plus de 180 jours d'impayés et des créances faisant l'objet d'un plan homologué par la Commission de Surendettement, et jusqu'au 30 novembre 2019, CMP Banque applique des taux de dépréciation sur la base des taux moyens de perte observés en 2018 par nature de créance.

Pour les créances entrant dans le champ d'application du contrat-cadre de cession :

- un taux de dépréciation est appliqué sur les créances douteuses de 90 à 180 j correspondant au taux moyen de pertes observé sur les cessions de créances de même nature réalisées en 2018 ;
- un taux de dépréciation correspondant au taux moyen de pertes observé lors de la cession des plans de surendettement homologués en 2018.

Les créances douteuses compromises sont déduites et intégralement provisionnées dans l'attente du passage à perte.

Compte tenu des délais pris en compte pour les cessions de créances douteuses et de surendettement, il n'est pas calculé de complément de taux correspondant à l'impact de l'actualisation.

1.3.5. Présentation dans le compte de résultat

La charge nette de l'exercice au titre des risques, hors dépréciations sur intérêts, figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque » ; elle est constituée par les dotations et par la part des créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations, diminuées des reprises aux comptes de dépréciations.

La moins-value de cession correspondant à la différence calculée entre la valeur nette comptable des créances cédées et le prix d'acquisition est comptabilisée en compte de résultat, sous la rubrique « Coût du risque ».

1.4 TRAITEMENT COMPTABLE DES COMMISSIONS ET FRAIS LIÉS À L'OCTROI OU À L'ACQUISITION D'UN CONCOURS

CMP Banque applique le règlement ANC 2014-07 homologué par arrêté du 26 novembre 2014, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit. Les commissions et coûts relevant du périmètre d'application du règlement font l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit. CMP Banque a opté pour la méthode alternative d'étalement au prorata du capital restant dû.

Suite à la cession définitive des créances clients réalisée courant décembre 2019, avec une date d'entrée en jouissance fixée au 1^{er} décembre 2019 pour le cessionnaire, la quote-part des commissions perçues ou versées restant à étaler au 30.11.2019 a été intégralement réintégrée au compte de résultat.

1.5 OPÉRATIONS SUR TITRES

Sont considérés comme titres de transaction, les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois. Au 31.12.2019, CMP Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

Sont considérés comme titres de placement, les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation des titres. Les moins-values sont constatées par voie de provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Au 31.12.2019, CMP Banque détient un portefeuille d'obligations du FCT acquéreur des encours résiduels de crédits sains conformément au règlement (UE) 2017/2402 relatif aux opérations de titrisation, en application de l'obligation de rétention du risque décrit à l'article 6.

Sont considérés comme titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts. Au 31.12.2019, CMP Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise. Au 31.12.2019, CMP Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.

1.6 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET AUTRES EXPOSITIONS DE DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Au 31 décembre 2019, CMP Banque ne détient aucun instrument financier à terme et n'a aucune exposition directe ou indirecte sur des instruments de dérivés de crédit type CDO, CMBS ou autres expositions de type « subprime » telles que les RMBS. En outre, CMP Banque n'est pas exposé aux opérations de dette à effet de levier.

1.7 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

L'établissement applique le règlement ANC 2014-03 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

1.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste recouvre :

- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liées à des opérations bancaires, que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine ;
- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant et/ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

1.9 INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

En application du règlement de l'ANC 2014-07, l'ensemble des opérations avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

1.10 ENGAGEMENTS SOCIAUX

Un régime de participation des salariés aux bénéfices a été institué conformément aux dispositions légales. La participation est liée aux résultats de la société ; elle existe en conséquence dans la mesure où les résultats de l'exercice permettent de dégager une réserve de participation positive.

Un accord de participation, formalisé avec les instances représentatives du personnel, est applicable à compter du 1^{er} janvier 2012. L'entreprise n'a pas formalisé d'accord avec les instances représentatives du personnel pour la mise en œuvre d'un plan d'intéressement.

La prise des congés se faisant du 1^{er} janvier au 30 avril de l'année suivante, la dette représentative des congés restant à prendre au 31 décembre est comptabilisée en dettes de personnel.

Dans le cadre de l'accord sur la réduction du temps de travail, l'établissement autorise la création d'un compte épargne temps, qui permet aux salariés qui le souhaitent d'accumuler des jours de congés rémunérés ou de développer une épargne monétisée pour indemniser des congés spécifiques de fin de carrière, des congés pour convenance personnelle, un passage à temps partiel ou des congés légaux non rémunérés. Les comptes épargne-temps (CET) sont comptabilisés en dettes de personnel.

Compte tenu du contexte de gestion extinctive et de la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) portant sur la totalité des effectifs, CMP Banque ne constitue pas de provisions au titre des indemnités de fin de carrière. Hors licenciement s'inscrivant dans la réalisation du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), CMP Banque constitue des provisions pour licenciement sur la base des litiges prévisibles ou avérés à la date d'arrêt.

Les pensions et retraites du personnel de CMP Banque sont prises en charge par des organismes interprofessionnels auxquels sont versées périodiquement des cotisations. Celles-ci sont prises en charge dans l'exercice de leur appel. CMP Banque n'a pas d'engagement au titre de personnels en préretraite. Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions.

2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DU 31 DÉCEMBRE 2019

La Banque Centrale Européenne a signifié par courrier en date du 31 janvier 2020 son accord pour que le retrait de l'agrément bancaire de CMP Banque soit effectif à compter du 12 février 2020.

Dans ce contexte, la Ville de Paris et le Crédit Municipal de Paris souhaitent procéder à la dissolution anticipée sans liquidation de CMP Banque. Pour cela, le Crédit Municipal de Paris envisage d'acquiescer les actions actuellement détenues par les administrateurs de CMP Banque afin de détenir l'intégralité du capital social de cette dernière.

Le Crédit Municipal de Paris pourra ainsi envisager, dans le cadre de l'Assemblée générale extraordinaire du 27 février 2020, de procéder, en application des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil, à la dissolution anticipée sans liquidation de la société. Cette dissolution entraînera la transmission universelle du patrimoine de la société dissoute à son administrateur unique, le Crédit Municipal de Paris.

3. NOTES SUR LE BILAN

A. EMPLOIS DE LA CLIENTÈLE

INVENTAIRE (MONTANTS NETS DE DÉPRÉCIATIONS) :

Nature des encours (en K€)	31.12.2019			31.12.2018		
	Encours bruts	Décote / Dépréciations	Encours nets	Encours bruts	Décote / Dépréciations	Encours nets
Crédits de trésorerie	0		0	78 785		78 785
Crédits de trésorerie - Créances restructurées	0	0	0	0	0	0
Crédits à l'habitat	0		0	782		782
Crédits à l'habitat - Créances restructurées	0	0	0	0	0	0
Comptes ordinaires débiteurs (dont OCH*)	0		0	0		0
Valeurs non imputées	0		0	136		136
Créances douteuses	0	0	0	4 368	2 547	1 821
Créances rattachées	0		0	312		312
Total	0	0	0	84 383	2 547	81 836

*(OCH : Ouverture de crédit hypothécaire)

Le contrat-cadre de cession du 15 juin 2017 inclut la cession mensuelle des nouveaux flux de créances douteuses dès lors qu'elles atteignent 180 jours d'impayés et de créances faisant l'objet d'un traitement de surendettement à compter de l'homologation du plan définitif. Ce dispositif a été maintenu jusqu'à la cession du 26.11.2019.

Le 20.12.2019, CMP Banque a cédé la totalité des encours résiduels de crédits, sains et douteux, sur la base des inventaires arrêtés au 30.11.2019 avec une date d'entrée en jouissance fixée au 1^{er} décembre 2019 pour le cessionnaire.

Répartition des encours douteux et douteux compromis :

Encours douteux et douteux compromis (en K€)	31.12.2019			31.12.2018		
	Encours bruts	Décote / Dépréciations	Encours nets	Encours bruts	Décote / Dépréciations	Encours nets
Encours douteux	-	-	-	4 250	2 430	1 821
Crédits de trésorerie	-	-	-	3 204	1 851	1 353
Crédits restructurés	-	-	-	-	-	-
Crédits hypothécaires et à l'habitat	-	-	-	1 047	579	468
Comptes ordinaires et OCH	-	-	-	-	-	-
Encours déclassés - Principe de contagion	-	-	-	-	-	-
Encours douteux compromis	-	-	-	65	65	-
Crédits de trésorerie	-	-	-	65	65	-
Crédits hypothécaires et à l'habitat	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires et OCH	-	-	-	-	-	-
Intérêts de retard	-	-	-	52	52	-
Clause de résolution s/créances cédées	-	-	-	-	-	-
TOTAL	0	0	0	4 368	2 547	1 821

Les cessions de créances sont assorties d'une clause de résolution pour créances non-conformes. La provision correspondante, reclassée en 2018 au passif, en provisions pour risques et charges s'établit à 543 K€ au 31.12.2019.

B. OPÉRATIONS SUR TITRES

Balance au 31.12.2019 (en K€)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur Nette	Plus-value latente
Titres d'investissement	0	0	0	
Titres de placement	2 498	-87	2 411	0
Créances rattachées	0	0	0	
TOTAL	2 498	-87	2 411	

Balance au 31.12.2018 (en K€)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur Nette	Plus-value latente
Titres d'investissement	0	0	0	
Titres de placement	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	
TOTAL	0	0	0	

Au 31.12.2019, CMP Banque détient un portefeuille d'obligations du FCT acquéreur des encours résiduels de crédits sains conformément au règlement (UE) 2017/2402 relatif aux opérations de titrisation, en application de l'obligation de rétention du risque décrit à l'article 6.

Les obligations acquises sont réparties entre différentes tranches :

- Tranche A : 1,97 M€, soit 197 titres d'une valeur nominale de dix mille euros;
- Tranche C : 0,52 M€, soit 52 titres d'une valeur nominale de dix mille euros;
- Tranche C' : 8 K€, soit 52 titres d'une valeur nominale de cent cinquante euros.

Les obligations A sont des obligations prioritaires, porteuses d'intérêts et amortissables mensuellement en premier.

Les obligations C, obligations subordonnées non porteuses d'intérêts ne s'amortiront mensuellement qu'à compter de l'amortissement intégral et complet des obligations A.

Les obligations C', obligations subordonnées, porteuses d'intérêts ne s'amortiront qu'à compter de l'amortissement intégral et complet des obligations A et C.

Une dotation pour dépréciation de 3,5% a été constituée à hauteur de 87 K€ sur la base d'une estimation forfaitaire des pertes à terminaison.

C. TITRES DE PARTICIPATION

CMP Banque ne détient aucune participation dans le capital d'autres sociétés.

D. IMMOBILISATIONS

Nature des immobilisations (En K€)	Valeur brute 31.12.2018	Acquisitions de l'exercice	Transferts de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute 31.12.2019
Immobilisations incorporelles	1 957	0	0	-1 957	0
Immobilisations corporelles	76	0	0	-51	25
Immobilisations hors exploitation	0	0	0	0	0
Immobilisations en location	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours incorporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours corporelles	0	0	0	0	0
TOTAL	2 033	0	0	-2 008	25

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels.

E. AMORTISSEMENTS

Nature des immobilisations (En K€)	Stock d'amortissements 31.12.2018	Dépréciation d'actifs de l'exercice	Amortissements de l'exercice	Cessions de l'exercice	Stock d'amortissements 31.12.2019
Immobilisations incorporelles	1 957	0	-291	-1 667	0
Immobilisations corporelles	76	0	-5	-46	25
Immobilisations hors exploitation	0	0	0	0	0
Immobilisations en location	0	0	0	0	0
TOTAL	2 033	0	-295	-1 713	25

Les immobilisations sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Compte tenu du projet de dissolution de la structure opérationnelle, l'ensemble des actifs a été mis au rebut au cours de l'exercice 2019 à l'exception d'un terrain dont CMP Banque s'est retrouvé acquéreur en 2015 dans le cadre d'une procédure de recouvrement d'une créance contentieuse. Cet actif, totalement déprécié, pourra être transféré au Crédit Municipal via l'opération de transmission universelle de patrimoine.

F. COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS ACTIFS

AUTRES ACTIFS (en K€)	Valeurs à l'actif 31.12.2019	Valeurs à l'actif 31.12.2018
Dépôts et cautionnements versés	44	44
Débiteurs divers	50	244
Créances rattachées	0	0
Total	94	288

COMPTES DE RÉGULARISATION (en K€)	Valeurs à l'actif 31.12.2019	Valeurs à l'actif 31.12.2018
Charges constatées d'avance	5	0
Produits à recevoir	18	1 001
<i>dont créances avec les entreprises liées</i>	18	12
Autres comptes de régularisation	0	3
Total	23	1 005

Les produits à recevoir sont des produits acquis en contrepartie de prestations réalisées au cours de l'exercice et dont le règlement intervient après la date de clôture de l'exercice.

G. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

INVENTAIRE :

Nature des comptes (en K€)	Valeur au passif 31.12.2019	Valeur au passif 31.12.2018
Cptes ordinaires créditeurs	0	0
Cptes ordinaires créditeurs - Part avec les entreprises liées	0	0
Emprunts et comptes à terme	0	7 857
Emprunts à terme - Part avec les entreprises liées	10 000	28 000
Autres sommes dues	1	1
Dettes rattachées	0	311
Dettes rattachées - Part avec les entreprises liées	0	432
Total	10 001	36 602

L'emprunt à terme de 10 M€ a été souscrit le 26.11.2019 pour une durée de 2 mois au taux de 0%.

Au cours de l'exercice, CMP Banque a procédé au remboursement :

- de l'emprunt financier de 7,9 M€ contracté le 15.03.2012 et échu le 01.03.2019;
- de l'emprunt à terme intra-groupe de 20 M€ contracté le 10.07.2012 et échu le 10.07.2019;
- du compte à terme intra-groupe de 8 M€ contracté le 26.11.2018 et échu le 26.11.2019.

Répartition des ressources, hors comptes ordinaires à vue et dettes rattachées, selon la durée restant à courir :

Durée restant à courir :	D <= 1 m.	1 m. < D <= 3 m.	3 m. < D <= 6 m.	6 m. < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Emprunts & comptes à terme	10 000	0	0	0	0	0
& valeurs données en pension	0	0	0	0	0	0

H. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE ET AUTRES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

INVENTAIRE :

Nature des comptes (en K€)	Valeur au passif 31.12.2019	Valeur au passif 31.12.2018
Comptes ordinaires créditeurs	0	0
Comptes d'épargne à régime spécial	0	0
Comptes à terme	0	0
Autres sommes dues	0	883
Dettes rattachées	0	0
Total	0	883

Dans le cadre de la gestion extinctive, CMP Banque a procédé à la clôture des activités de gestion de comptes à vue, dépôts & placements de la clientèle.

Les autres sommes dues sont corrélées aux encours de crédits et représentent les fonds reçus des clients, en attente d'identification et d'imputation sur les dossiers de crédits pour le règlement d'échéances impayées ou en cas de remboursement anticipé des créances. Ces opérations sont totalement soldées au 31.12.2019 dans le contexte de la cession des encours résiduels de crédits courant décembre 2019.

I. TITRES DU MARCHÉ INTERBANCAIRE ET CRÉANCES NÉGOCIABLES

Nature des comptes (en K€)	31.12.2019	31.12.2018
BON émis	-	-
CDN émis	0	0
BMTN émis	0	0
Titres donnés en pension livrée	-	-
Bons de Caisse		
Sous-Total	0	0
Dettes rattachées	0	0
Total	0	0

J. COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

CRÉDITEURS DIVERS (En K€)	Valeurs au passif 31.12.2019	Valeurs au passif 31.12.2018
Dépôts de garantie & cautionnement perçus	0	0
Charges à payer fournisseurs	82	73
dont dettes avec les entreprises liées	0	0
Créditeurs divers fiscaux	11	0
Créditeurs divers sociaux	56	260
Autres créditeurs divers	491	454
Total	640	787

COMPTES DE RÉGULARISATION (En K€)	Valeurs au passif 31.12.2019	Valeurs au passif 31.12.2018
Produits perçus d'avance	0	80
dont intérêts bonifiés	0	80
dont fonds de roulement dispositifs "Loca"	0	0
Charges à payer	176	407
dont dettes avec les entreprises liées	51	83
Autres comptes de régularisation	260	157
Total	436	644

Les charges à payer sont des charges générées au cours de l'exercice et dont le règlement intervient après la date de clôture de l'exercice.

K. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions (En K€)	Valeur nette 31.12.2018	Dotations 2019	Reprises 2019	Reclassement 2019	Valeur nette 31.12.2019
Provisions pour litiges clientèle	546	955	141		1 360
Provisions pour litiges RH	73	38	71	16	56
Provisions pour gestion extinctive	2 801	0	2 106		695
Provisions s/encours sains & clause de garantie	1 202	500	1 159		543
Total	4 622	1 493	3 476	16	2 654

La provision pour gestion extinctive constituée en 2015 recouvre :

- le coût du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) pour un montant de 15,05 M€ incluant l'ensemble des indemnités versées aux collaborateurs, les dépenses et frais d'accompagnement et les honoraires des conseils juridiques et cabinets de repositionnement ;
- le coût lié à la clôture des activités de gestion de compte évalué à 3,99 M€ ;
- le coût lié à la fermeture du réseau commercial portant essentiellement sur la résiliation anticipée des baux commerciaux et estimé à 1,56 M€.

Les provisions attachées aux deux derniers points ont été intégralement soldées au 31.12.2018.

Les reprises de provisions utilisées au regard des dépenses réalisées ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2019 à hauteur de 1,89 M€ pour le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), le solde de 0,5 M€ au 31.12.2019 représentant les engagements de CMP Banque vis-à-vis des personnes encore prises en charge par le dispositif d'aide au reclassement et l'ensemble des droits et dépenses d'accompagnement du dernier collaborateur en poste dont le départ sera effectif à la fin du 1^{er} trimestre 2020.

Concernant les litiges sur créances clients, des dotations, pour un montant total de 0,45 M€, ont été comptabilisées afin de couvrir les nouvelles affaires survenues sur l'exercice 2019.

En outre, du fait de la gestion extinctive et de la dissolution à venir de CMP Banque, une provision de 0,50 M€ a été constituée pour couvrir les aléas juridiques pouvant provenir d'anciens clients ayant bénéficié d'un crédit bancaire dont la créance a été cédée. En effet, en sa qualité de prêteur initial, CMP Banque demeure responsable de toute dette résultant de l'annulation du contrat conclu avec un débiteur dont la créance a été cédée ou de toute condamnation à verser des dommages et intérêts pour des faits antérieurs à la date de cession.

La provision de 1,1 M€ dotée fin 2018 sur le portefeuille sain des crédits non garantis a été totalement reprise suite à la cession des encours résiduels de crédits courant décembre 2019.

Les cessions de créances sont assorties d'une clause de résolution pour créances non-conformes. La provision correspondante s'établit à 543 K€ au 31.12.2019 vs 57 K€ au 31.12.2018.

L. CAPITAUX PROPRES

(En K€)	31.12.2018	Affectation du résultat 2018	Augmentation de capital	31.12.2019
Capital	84 037		0	84 037
Réserve légale	130			130
Réserves	0			0
Écarts de réévaluation	0			0
Report à nouveau	-44 590	319		-44 271
Résultat	319	-319		-2 742
Total	39 896	0	0	37 154

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Dont : affectation en capitaux propres

-319

Le capital de CMP Banque est constitué de 8 403 700 actions de 10 euros ; il est détenu à hauteur de 99,9% par le Crédit Municipal de Paris. Les comptes de CMP Banque sont consolidés par le CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS.

Le Crédit Municipal de Paris a procédé courant octobre 2015 à une augmentation de capital à hauteur de 24 M€ pour soutenir les fonds propres de CMP Banque au regard de la perte dégagée sur l'exercice 2015 compte tenu de la comptabilisation des provisions liées à la mise en œuvre de la gestion extinctive.

Depuis le 31.12.2017, les capitaux propres nets de CMP Banque sont inférieurs à la moitié du capital social de 84,04 M€. La continuité de l'activité a été approuvée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 06 avril 2018.

M. AUTRES ÉLÉMENTS DE FONDS PROPRES

(En K€)	31.12.2018	Variations de l'exercice 2019	31.12.2019
Emprunt subordonné_Part avec les entreprises liées	10 000	-10 000	0
Dettes ratt. s/emp. subordonné_Part avec les entreprises liées	19	-19	0
FRBG_Fonds pour risques bancaires généraux	1 068	0	1 068
Total	11 087	-10 019	1 068

Au cours de l'année 2013, le Crédit Municipal de Paris, actionnaire majoritaire de CMP Banque, a procédé à l'augmentation des fonds propres de la banque sous la forme d'un prêt subordonné remboursable de 10 M€, d'une durée de 10 ans.

Suite à la cession des encours résiduels de crédits en décembre 2019, CMP Banque a procédé, en concertation avec le Crédit Municipal de Paris, et avec l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, au remboursement anticipé du prêt subordonné de 10 M€ entraînant le versement d'une soulte de 1,64 M€.

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est inchangé au 31 décembre 2019 et s'établit à 1 068 K€.

4. NOTE SUR LE HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNÉS ET RECUS

Engagements donnés et reçus (en K€)	2019	31.12.2018	Nature
Engagements donnés			
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	-	-	Garanties d'impayés de loyers
Sous-total			Sous-total
Engagements reçus			
Engagements de garantie reçus de la clientèle	-	89 676	Cautions et hypothèques
Sous-total	-	89 676	Sous-total
Total	-	89 676	

Suite à la cession des encours résiduels de crédits courant décembre 2019, le hors bilan est totalement soldé au 31.12.2019, les engagements reçus étant exclusivement composés des cautions et hypothèques immobilières apportées par la clientèle en garantie des financements consentis.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

A. PRODUIT NET BANCAIRE

(En K€)	31.12.2019	31.12.2018
+ Produits des opé. de trésor. et interbancaires	0	0
+ Produits des opérations sur titres	0	0
+ Produits des opérations avec la clientèle	4 936	8 284
. Dont intérêts	3 933	7 376
. Dont commissions	1 003	908
+ Produits des opérations de hors bilan	0	0
+ Autres produits d'exploitation bancaire	838	1 480
- Charges sur opé. de trésor. et interbancaires	-545	-1 524
- Charges sur opérations financières	-1 976	-355
- Charges sur opérations avec la clientèle	0	1 587
. Dont intérêts	0	1 590
. Dont commissions	0	-3
- Charges sur opérations de hors bilan	0	0
- Autres charges d'exploitation bancaire	-481	-417
+ Solde en bénéfice s/ opérations financières		
- Solde en perte s/ opérations financières	-87	0
+ Autres produits d'exploitation	314	3
- Autres charges d'exploitation	0	-12
PNB AVANT CHARGES REFACTURÉES	2 998	9 046
Charges refacturées intra-groupe	80	111
PNB AVEC CHARGES REFACTURÉES	3 078	9 157

Suite à la cession définitive des créances clients réalisée courant décembre 2019, avec une date d'entrée en jouissance fixée au 1^{er} décembre 2019 pour le cessionnaire, la quote-part des commissions perçues, soit 0,41 M€, et versées, soit 0,25 M€, restant à étaler au 30.11.2019 a été intégralement réintégrée en commissions sur opérations avec la clientèle.

Fin décembre 2019, avec l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, CMP Banque a procédé au remboursement anticipé de l'emprunt subordonné de 10 M€ octroyé par le Crédit Municipal de Paris en 2013 pour 10 ans afin de soutenir les fonds propres de sa filiale. Une soulte de 1,64 M€ a été versée et comptabilisée en charges sur opérations financières.

B. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(En K€)	31.12.2019	31.12.2018
- Charges de personnel	1 884	1 528
. Rémunération du personnel	1 674	1 903
. Charges sociales	653	688
. Charges fiscales	187	236
. Frais de formation	56	36
. Congés payés / CET	-60	-49
. Provisions pour licenciements	0	-14
. Provisions PSE - IL	-628	-1 272
- Impôts et taxes	58	108
- Services extérieurs	4	22
. Location	1	34
. Transports et déplacements	3	2
. Provisions GE - Baux agences	0	-15
- Autres Services extérieurs	30	1 711
. Entretien / Réparations / Fournitures	321	560
. Honoraires extérieurs	923	1 197
. Autres services extérieurs	50	109
. Provisions PSE - Coûts annexes	-1 264	-155
- Chges refacturées intra-groupe (CMP)	174	299
- Loyer versé à CMP	103	198
Total	2 251	3 866

Les provisions relatives au plan de sauvegarde de l'emploi ont été comptabilisées en 2015 pour partie en charges de personnel (indemnités légales et additionnelles) pour un montant de 12,91 M€ et pour l'autre en charges générales d'exploitation à hauteur de 2,14 M€ (coûts annexes : dépenses et frais d'accompagnement et honoraires des conseils juridiques et cabinets de repositionnement). À fin 2018, compte tenu des reprises de provisions utilisées au regard des dépenses réalisées, le montant des provisions résiduelles s'établit à 2,42 M€.

Les reprises de provisions utilisées au regard des dépenses réalisées ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2019 à hauteur de 1,89 M€ pour le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). Le solde de 0,5 M€ au 31.12.2019 représente les engagements de CMP Banque vis-à-vis des personnes encore prises en charge par le dispositif d'aide au reclassement et l'ensemble des droits et dépenses d'accompagnement du dernier collaborateur en poste dont le départ sera effectif à la fin du 1^{er} trimestre 2020.

Les honoraires recouvrent principalement les dépenses liées à l'externalisation de la gestion du portefeuille de crédits et des fonctions comptables et de reporting réglementaire, les conseils juridiques relatifs aux cessions des encours résiduels de crédits et à la préparation de l'opération de dissolution-transfert universel de patrimoine, le commissariat aux comptes et l'accompagnement des collaborateurs en situation de repositionnement.

C. COEFFICIENT D'EXPLOITATION

(En K€)	31.12.2019	31.12.2018
Produit Net Bancaire	3 078	9 157
Charges générales d'exploitation	2 251	3 866
Dotations aux amortissements	-	927
Coefficient d'exploitation	73,14%	52,34%

Les dotations aux amortissements de l'exercice, soit 295 K€, sont totalement couvertes par les reprises de provisions constituées sur l'exercice 2018.

D. COÛT DU RISQUE

Au cours de l'année 2019, CMP Banque a cédé, au titre du contrat-cadre de cession conclu en juin 2017, 176 dossiers correspondant à des créances douteuses présentant plus de 180 jours d'impayés ou des créances faisant l'objet d'un plan de surendettement homologué, pour une valeur faciale brute de 3,14 M€ et nette de 1,34 M€. Ces cessions de créances ont engendré une plus-value de cession totale de 0,05 M€.

La cession des encours résiduels de crédits sains et douteux a été conclue le 20.12.2019, pour une date d'entrée en jouissance fixée au 1^{er} décembre 2019 pour le cessionnaire. Dans ce cadre, 5 639 créances saines ont été cédées pour une valeur faciale brute de 50,28 M€ et nette de 49,13 M€ tenant compte de la provision de 1,1 M€ constituée fin 2018 ; une moins-value de 1,47 M€ est constatée sur ce segment. Pour les créances douteuses, 184 dossiers ont été cédés, d'une valeur faciale brute de 2,69 M€ et nette de 1,13 M€ engendrant une moins-value de cession de 0,03 M€.

Les cessions de créances sont assorties d'une clause de résolution pour créances non-conformes. Une dépréciation correspondante de 0,50 M€ est enregistrée dans les comptes au 31.12.2019.

Concernant les litiges sur créances clients, des dotations, pour un montant total de 0,45 M€, ont été comptabilisées afin de couvrir les nouvelles affaires survenues sur l'exercice 2019.

En outre, les différents contrats de cession signés au titre des créances saines et des créances douteuses et douteuses compromises prévoyant le maintien de la responsabilité du cédant pour toute dette résultant de l'annulation du contrat conclu avec un débiteur cédé ou de toute condamnation du cédant à des dommages-intérêts dans le cas où cette condamnation résulte d'un fait antérieur à la date de cession, une provision de 0,50 M€ a été constituée.

(En K€)	31.12.2019	31.12.2018
DÉPRÉCIATIONS CLIENTÈLE	- 2 439	- 3 319
TOTAL DOTATIONS	- 2 905	- 5 560
Dotations aux dépréciations sur créances clientèle	- 1 310	- 3 531
Crédits de trésorerie	- 1 310	- 3 531
Crédits immobiliers	+ 0	+ 0
Pertes couvertes par dépréciations sur créances clientèle	- 1 569	- 2 019
Crédits de trésorerie	- 113	- 1 041
Crédits immobiliers	+ 0	+ 0
Moins-value nette sur créances cédées	- 1 456	- 199
Pertes non couvertes par dépréc. s/ créances clientèle	- 26	- 10
TOTAL REPRISES	+ 466	+ 2 241
Reprises sur dépréciations sur créances clientèle	+ 466	+ 2 241
Crédits de trésorerie	+ 466	+ 1 459
Crédits immobiliers	+ 0	+ 0
Comptes débiteurs et OCH	+ 0	+ 782
PROVISIONS D'EXPLOITATION	- 1 130	- 551
Dotations aux comptes de provisions d'exploitation	- 993	- 599
Dotation sur encours sains et clause de garantie	- 500	- 1 145
Pertes d'exploitation & clause de garantie	- 76	+ 0
Reprises sur provisions d'exploitation utilisées	+ 439	+ 1 193
TOTAL COÛT DU RISQUE	- 3 569	- 3 870

E. SYNTHÈSE DES DÉPRÉCIATIONS & PROVISIONS

(En K€)	Provisions Dépréciations 31.12.2018	Reclassement 2019	Dotations 2019	Reprises 2019	Cession de créances 2019	Provisions Dépréciations 31.12.2019
Établissement de Crédit	0	0	0	0	0	0
Clients	2 547	0	1 346	554	3 339	0
Titres de placement	0	0	87	0	0	87
Titres de participation	0	0	0	0	0	0
Actif immobilisé	330	0	0	305	0	25
Débiteurs divers	16	-16	0	0	0	0
Risques & Charges	4 622	16	1 568	2 406	1 145	2 655
Total	7 515	0	3 001	3 265	4 484	2 767

F. RÉGIME FISCAL

CMP Banque fait partie d'un périmètre d'intégration fiscale dont la société mère est le Crédit Municipal de Paris. Une convention d'intégration fiscale a été établie entre les deux entités, et stipule que CMP Banque verse, à titre de contribution au paiement de l'impôt des sociétés du Groupe, une somme égale à l'impôt dont elle serait redevable si elle était imposable séparément. Les montants calculés au titre de l'impôt société par CMP Banque sont dus à la société mère.

CMP Banque présente un déficit fiscal au 31 décembre 2019.

Le montant cumulé des déficits à reporter sur les exercices futurs s'élève à 54,4 M€ après imputation du résultat fiscal 2019.

6. AUTRES INFORMATIONS

A. EFFECTIFS

L'effectif en équivalent temps plein au 31 décembre 2019 est de 2 personnes et se décompose comme suit : mandataire social : 1 personne ; cadre : 1 personne.

L'effectif moyen de l'exercice 2019 s'établit à 7 salariés.

B. DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Le compte personnel de formation (CPF) géré au niveau national par la Caisse des Dépôts et Consignations, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015, remplace le droit individuel à la formation (DIF) jusqu'alors suivi par les entreprises.

C. RÉMUNÉRATIONS

Au 31 décembre 2019, le montant net imposable total des rémunérations des 5 personnes les mieux rémunérées de CMP Banque s'élève à 331 K€.

D. HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Le montant des honoraires réglés pour le commissariat aux comptes s'élève à 70 K€ HT pour 2019.

En 2019, les commissaires aux comptes ont également réalisé une attestation sur un calcul d'indemnité pour laquelle les honoraires se sont élevés à 2 K€ HT.

E. JETONS DE PRÉSENCE

Le montant des jetons de présence distribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2019 s'inscrit dans une enveloppe fixée par l'Assemblée générale du 10.04.2019 à 36 K€.

F. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2019 en report à nouveau.



KPMG SA
 Siège social
 Tour 1010
 1 Avenue de la Libération
 75011 Paris
 00000 Paris la Défense Cedex
 France

Téléphone : +33 (0) 1 47 87 41 00
 Téléphone : +33 (0) 1 47 87 41 00
 Télécopie : +33 (0) 1 47 87 41 00



CMF - Banque S.A.
 Compte des commissaires aux comptes sur les données annuelles
 27 janvier 2020

CMF - Banque S.A.

Siège social : 55 rue des Francs Bourgeois - 75004 Paris
 Capital social : 1 041 000 000

Rapport de commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'attention de l'assemblée générale de la société CMF - Banque

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CMF - Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tel qu'il est précisé au résumé ci-dessous.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une « vraie et fidèle » représentation des opérations de la société conformément à la législation applicable et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est en accord avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fonctionnement de l'opinion

Résumé d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles qui nous sont applicables. Toutes les procédures nécessaires ont été effectuées et nous sommes convaincus que les preuves recueillies sont suffisantes et appropriées pour rendre notre opinion.

Les observations qui nous ont été faites en vertu de nos missions sont indiquées dans la partie « Observations relatives à nos missions » des annexes relatives à l'audit des comptes annuels de ce présent rapport.

Indépendance

Nous avons vérifié notre mise en conformité dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et nous avons obtenu de nos clients les services interdits par l'article 4, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 540/2014 et par la règle de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la pollution constatée dans la note 9 « Financement et trésorerie » relative à la détermination des dépenses de la société en matière relative au droit de logement en tant qu'établissement de crédit.

relative à CMF Banque le 31 décembre 2019 ainsi qu'il est exposé ci-dessous en matière de pollution relative à la détermination des dépenses de la société.

Justification des apports relatifs à l'audit

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CMF - Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tel qu'il est précisé au résumé ci-dessus. Nous sommes convaincus que les preuves recueillies sont suffisantes et appropriées pour rendre notre opinion.

Les observations ci-dessus sont présentées dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formulation de notre opinion exprimée ci-dessus. Elles ne sont pas destinées à être lues indépendamment de nos autres missions relatives à l'audit.

Risque de pollution de données

Risque Identifié

Dans le contexte de la gestion collective de CMF Banque, plusieurs opérations ont été intervenues en fin d'exercice 2019 :

- CMF Banque a procédé à la cession de la filiale dédiée aux personnes de confiance, dont le chiffre d'affaires total de 50,8 M€ à la fin de l'exercice 2019, par un prêt de 50,8 M€ à la filiale par le FCT pour un montant de 50,8 M€.
- CMF Banque a procédé à la cession de la filiale dédiée aux personnes de confiance, dont le chiffre d'affaires total de 50,8 M€ à la fin de l'exercice 2019, par un prêt de 50,8 M€ à la filiale par le FCT pour un montant de 50,8 M€.
- La société a été remboursée par le FCT pour un montant de 10,8 M€ à la fin de l'exercice 2019. Ce remboursement a été effectué par le FCT pour un montant de 10,8 M€.

Ces opérations ont été effectuées en vertu de la mission de conseil de la société CMF Banque et ne sont pas destinées à être lues indépendamment de nos autres missions relatives à l'audit.

Précisions d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons effectué et examiné l'ensemble de la documentation juridique financière et comptable de chacune de ces opérations.

Nous nous sommes assurés de la correcte réalisation comptable de ces opérations en particulier :

- L'enregistrement de la sortie du patrimoine de la filiale dédiée aux personnes de confiance dans la note 9 « Financement et trésorerie ».
- L'enregistrement de la cession de la filiale dédiée aux personnes de confiance dans la note 9 « Financement et trésorerie ».
- La prise en compte de la sortie passée par la filiale dédiée aux personnes de confiance dans la note 9 « Financement et trésorerie ».

Nous sommes satisfaits de nos missions relatives à l'audit des comptes annuels de la société CMF Banque et de la pollution constatée dans la note 9 « Financement et trésorerie » relative à la détermination des dépenses de la société en matière relative au droit de logement en tant qu'établissement de crédit.

Vérifications spécifiques

Nous avons examiné, en tant qu'expert aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux méthodes spécifiques prévues par les textes relatifs à réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous avons pu nous appuyer, à l'appui sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous avons vérifié la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux articles L. 823-1 et suivants de la loi n° 44-1141 du 26 juin 1961 relative

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous avons pu constater, dans le rapport de conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article 226-17-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommé par l'assemblée générale de la société CNP Banque par votre assemblée générale du 15 mai 2020.

du 31 décembre 2019. Nous avons exercé nos fonctions de commissaires aux comptes sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels qui sont une image fidèle conforme aux principes comptables français ainsi que de mettre en place la comptabilité interne et/ou externe nécessaire à l'établissement de comptes annuels conformes aux normes comptables, aux textes réglementaires et aux exigences légales.

En tant que commissaires aux comptes annuels, il nous incombe à la direction d'établir la sincérité de la société et poursuivre son exercice, de présenter dans les comptes annuels les éléments les plus pertinents relatifs à la situation financière, d'appliquer la convention comptable de la société d'application, sans qu'il soit prévu de liquider la société ou de cesser ses activités.

Il nous incombe en tant qu'audit interne de vérifier l'exactitude et l'exactitude de l'information financière et de suivre l'évolution des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques afin qu'ils se

conformer à l'audit interne, en ce qui concerne les éléments relatifs à l'évaluation et au contrôle interne de la situation financière et financière.

Les comptes annuels ont été établis par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et portée de l'audit

L'audit a pour objet d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels exposés dans le rapport ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais n'est pas une garantie. Par conséquent, l'audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de constater que les comptes annuels sont vraisemblablement exacts. Les anomalies peuvent exister sans que nous les détections et sont considérées comme significatives lorsqu'elles peuvent raisonnablement être attendues à la date de l'audit. Les anomalies sont considérées comme significatives lorsqu'elles sont de nature à influencer la décision économique des utilisateurs des comptes annuels en se fondant sur ces comptes annuels.

Comme précisé au paragraphe 226-10-4 du code de commerce, notre mission de certification des comptes annuels ne porte pas à garantir la validité ou l'exactitude de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous n'avons pu constater aucune anomalie significative de la gestion de votre société. En outre :

- il n'existe aucune anomalie significative que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs. Nous n'avons pu constater aucune procédure d'audit qui a permis de détecter les éléments d'information significative et appropriés pour fonder son opinion. La nature de nos procédures d'audit n'a pas permis de détecter d'anomalies significatives provenant d'une fraude complexe ou d'un schéma frauduleux complexe impliquant des personnes impliquées dans la fraude. Les anomalies significatives, les fautes d'évaluation ou le contournement du contrôle interne ;
- l'audit interne n'a pu être mis en œuvre conformément aux procédures d'audit appropriées en la présence de conditions de travail qui ont empêché notre opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- nous avons pu constater que les méthodes comptables utilisées et les procédures relatives des contrôles internes appliqués par la société ont permis de garantir que les informations financières sont exactes et conformes aux comptes annuels ;
- l'audit interne n'a pu être mis en œuvre conformément aux procédures d'audit appropriées en la présence de conditions de travail qui ont empêché notre opinion sur l'efficacité du contrôle interne. Cette anomalie est significative en ce qu'elle a entraîné des anomalies significatives de nature à influencer la décision économique des utilisateurs des comptes annuels. Nous avons également rappelé que des circonstances ou événements importants pourraient entraîner

... la contribution des travaux d'inspection... effectués par les commissaires aux comptes... les informations ne sont pas fiables... les pertes... de 2 742 310,07 euros.

- + il apprécie la présentation d'ensemble des données financières et sociales... et résume dans ces rapports.

Rapport du comité d'audit

... le programme de travail... les travaux effectués... les données financières et sociales... les pertes de -2 742 310,07 euros.

... les éléments pertinents... les données financières et sociales... les pertes de -2 742 310,07 euros.

... les éléments pertinents... les données financières et sociales... les pertes de -2 742 310,07 euros.

Paris le 27 février 2020

CMPT SA

Ulrich Soria
Président

PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 27 FÉVRIER 2020

Première résolution

Objet : approbation du rapport de gestion

L'Assemblée générale approuve le rapport de gestion du conseil d'administration du 12 février 2020.

Seconde résolution

Objet : approbation des comptes

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître une perte de -2 742 310,07 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

Objet : affectation du résultat

- L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte de -2 742 310,07 euros, en report à nouveau.
- Il est rappelé que 0 € de dividende a été versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2015, 0 € au titre de l'exercice 2016, 0 € au titre de l'exercice 2017 et 0 € au titre de l'exercice 2018.

Quatrième résolution

Objet : détermination des sommes allouées aux administrateurs à titre de rémunération de leur activité

En application de l'article 18 des statuts de la société qui dispose que « l'Assemblée générale peut allouer aux administrateurs, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société », il est décidé de fixer le montant alloué au titre de l'année 2020 à 11 675 €. Compte tenu de la dissolution prochaine de CMP Banque, l'Assemblée générale acte que cette somme sera versée aux administrateurs en même temps que leur rémunération au titre de l'exercice 2019.

Cinquième résolution

Objet : enveloppe globale des rémunérations

L'Assemblée générale déclare avoir été consultée sur l'enveloppe globale des rémunérations versées durant l'exercice écoulé aux personnes mentionnées à l'article L511-13 du Code Monétaire et Financier, dans le cadre de la politique de rémunération visée à l'article L511.71 du même code. L'Assemblée générale émet un avis favorable sur cette enveloppe.

Sixième résolution

Objet : conventions réglementées

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport sur les conventions réglementées, approuve ce rapport.

Septième résolution

Objet : pouvoir

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

CRÉDIT MUNICIPAL
DE PARIS 
MODERNE DEPUIS 1637

55, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS
75004 PARIS
WWW.CRÉDITMUNICIPAL.FR